

Du 24 au 30 mai 2021 - N° 4760

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

L'homme du temps long

Après dix ans passé au pôle culture de la ville de Besançon, Alexandre Arnodo a pris la direction de la Citadelle de Besançon, le 18 janvier de cette année. *Page 24*

LogiYonne franchit tous les obstacles

LogiYonne, transporteur multi-modal et gestionnaire depuis sa création en 2010 du port de Gron, investit dans un navire ballastable de près d'un million d'euros pour soutenir sa croissance. *Page 5*

Deux ministres à Dijon pour un mariage

En visite à Dijon les ministres de l'Éducation nationale et de la Transition écologique ont acté le rapprochement entre leurs ministères pour cultiver l'éducation au développement durable. *Page 8*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 12 à 17

Une nouvelle page de l'hydrogène s'écrit à Belfort



Jeudi 20 mai, l'entreprise McPhy a confirmé son intérêt pour implanter sa future usine d'électrolyseurs, équipement qui permet de transformer l'électricité en hydrogène, à Bel-

fort la construction de cette nouvelle infrastructure industrielle permettrait à la Bourgogne Franche-Comté de devenir leader de la filière hydrogène en France et en Europe. Cette

implantation représenterait un investissement de 30 à 40 millions d'euros. Elle conduirait à la création, à pleine charge, de plus de 500 emplois McPhy, dont environ 400 en France, et

une centaine en Allemagne et Italie. S'y ajouteraient plusieurs centaines d'emplois indirects en France et en Europe.

Page 4

Investir toujours plus en faveur des territoires

Début avril, la Banque des Territoires dressait le bilan de son activité en 2020 en faveur du soutien et de la relance économique régionale. Elle a ainsi débloqué plus de 26 millions d'euros de fonds propres en 2020, contre 20 millions d'euros en 2019. Sur le volet tourisme la Banque des Territoires, en lien avec la région, a notamment créé

la société immobilière pour l'hôtellerie en Bourgogne Franche-Comté, à parité avec Batifranc. Dotée d'un capital de cinq millions d'euros, et d'une capacité d'investissement de 15 à 20 millions d'euros, elle a vocation à investir dans des projets hôteliers, hôtels restaurants ou encore de résidences de tourisme.

Page 7

Des conseils pour bien déposer sa marque. *Page 18*



BATISSEURS BOURGUIGNONS

La maison passion



Offrez-vous la maison dont vous avez toujours rêvé

www.batisseurs-bourguignons.fr

R 28302 - 4760 - 1,50 €



ET SI VOTRE VÉHICULE PRO VOUS CONDUISAIT VERS UN AVENIR PLUS PROPRE ?

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Découvrez nos offres pour financer un véhicule plus respectueux de l'environnement.

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur.
05/2021 - H39163-1 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

baromètre

Les accords commerciaux dans le monde



L'Europe, championne des accords commerciaux

Comme le révèlent les données de l'Organisation mondiale du commerce, les 27 États membres de l'Union européenne sont les pays qui ont conclu le plus d'accords commerciaux dans le monde. Si l'accord de libre-échange européen est comptabilisé comme un seul accord pour l'ensemble des pays membres, chaque accord conclu par l'UE avec d'autres partenaires est comptabilisé pour chacun des pays membres, portant le nombre d'accords commerciaux à 46. Après le Brexit, le Royaume-Uni dispose encore de 35 accords commerciaux à son actif, soit le chiffre le plus élevé après les pays de l'UE. Viennent ensuite l'Islande et la Suisse avec 32 accords, la Norvège (31), puis le Liechtenstein et le Chili (30). Quant aux États-Unis, ils ne font actuellement partie que de 14 partenariats commerciaux.

L'espace de travail suite à la crise sanitaire



Travail, quels enseignements tirer de la crise sanitaire ?

Selon une récente étude menée par le cabinet de conseil Génie des Lieux, plus de deux Français sur trois (68 %) auraient de fortes attentes vis-à-vis de leur entreprise pour qu'elle intègre de véritables changements tirés des enseignements du confinement et de la crise sanitaire. Pouvoir choisir librement son lieu de travail est une solution que 66 % des salariés interrogés aimeraient pouvoir tester. Lorsque l'on interroge les salariés sur leur vision des environnements de travail, ils sont 58 % à souhaiter des espaces de travail collectifs stimulants, modulables comme des plateaux projets. Enfin, si la crise sanitaire aura bouleversé la plupart des entreprises dans le monde, 86 % des Français estiment que leur entreprise a parfaitement bien adapté son management, notamment pour maintenir la productivité.

Les taux immobiliers historiquement bas



Des taux immobiliers historiquement bas

En accord avec les propos de Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne, les banques de détail maintiennent des taux bas en 2021. Historiquement, ces derniers sont aujourd'hui deux fois plus bas, en moyenne, qu'en 2015, année où les taux étaient descendus au plus bas. Il est d'ailleurs désormais possible d'emprunter sous la barre symbolique des 1 % sur 15 ans (0,9 % en moyenne). Ce taux repasse la barre des 1 % pour atteindre 1,03 % sur 20 ans et 1,27 % sur 25 ans. À titre de comparaison, en 2015, les taux étaient de 2,03 % sur 15 ans, 2,31 % sur 20 ans et 2,65 % sur 25 ans. Ces derniers mois, les taux s'étaient stabilisés. En Bourgogne Franche-Comté, en mai, Cafpi a notamment négocié des taux atteignant 0,65 % sur 15 ans, 0,83 % sur 20 ans et 1,09 % sur 25 ans.

Ingénieurs en Arts et Métiers, Louis Jeannin et Nicolas Caligiuri ont développé Foxar, une technologie à disposition du monde de l'enseignement et de la formation, mêlant pédagogie et réalité augmentée.

Foxar réinvente l'enseignement



« À la sortie de l'école, nous souhaitons créer un projet qui a du sens pour nous, mais qui est aussi utile pour la société. » Ingénieurs en Arts et métiers, Louis Jeannin et Nicolas Caligiuri se sont rencontrés pendant leur formation qu'ils ont confortée par un master de recherche en réalité virtuelle et augmentée. En septembre 2018, ils se lancent ainsi le défi de créer Foxar. Accompagnés par Nicéphore Cité, ainsi que les programmes Pépité Bourgogne Franche-Comté et Deca BFC, le duo d'entrepreneurs a fondé sa société au 1er juillet 2020 pour développer son projet. « L'idée était de créer une application intégrant de la réalité augmentée, à destination de l'éducation, mais aussi de la formation professionnelle », explique Louis Jeannin. Grâce à des maquettes pédagogiques virtuelles, l'utilisateur peut ainsi, grâce à une tablette ou un smartphone, visualiser l'objet dans le monde réel pour mieux le comprendre ou l'appréhender. « Dans l'équipe, nous maîtrisons l'aspect technique, mais nous ne sommes pas enseignants », rappelle le co-fon-

dateur de Foxar. Aussi les programmes sont-ils co-construits avec tous les acteurs de l'Éducation nationale et de la recherche publique en psychologie cognitive.

UNE COOPÉRATION AVEC LE MONDE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

« Dès le début de notre processus de maturation, nous avons pu être bien accompagnés, conseillés et aidés pour prendre les bonnes directions, nous permettant aujourd'hui de nous concentrer sur la technologie et le développement de notre application. » En collaboration avec les académies de Dijon, Chalon-sur-Saône et de Versailles, mais aussi avec les laboratoires Lead (Dijon) et LP3C (Rennes), les équipes de Foxar ont mis en place des programmes et sorti une première version "beta" de l'application pour permettre aux enseignants volontaires de la tester gratuitement et ainsi recueillir leurs retours. « L'application est téléchargeable sur AppStore et il nous suffit de nous contacter par email pour avoir un identifiant "testeur". » En parallèle, Foxar travaille depuis un an avec l'UIMM 21/71 pour développer

des maquettes pédagogiques sur des sujets plus techniques et industriels, à destination de la formation professionnelle. « Nous sommes aussi en train de mettre en place de nouveaux outils de prévention des risques dans le domaine de la santé, à la demande de la Mutualité française de Bourgogne Franche-Comté », complète Louis Jeannin. Si la jeune entreprise cherche encore son modèle économique, sous forme d'abonnement mensuel pour les particuliers ou d'une licence annuelle de l'ordre d'un euros par élève et par an pour les établissements de formation, elle poursuit son développement, depuis Chalon-sur-Saône où elle est hébergée par Nicéphore Cité, mais aussi depuis ses nouveaux locaux dijonnais. Après avoir recruté Clémence Rougeot en septembre 2020, l'entreprise qui commence son accompagnement avec les Docks Numériques et Réseau entrepreneur Bourgogne espère embaucher un nouveau développeur, d'ici l'été.

ANTONIN TABARD



Ils bougent.



THIÉBAULT HUBER, RÉÉLU À LA TÊTE DE LA CAVB. Jeudi 6 mai, Thiébauld Huber, viticulteur du Domaine Huber-Verdereau à Meursault, a été réélu président de la Confédération des appellations et des vigneron de Bourgogne (CAVB) pour un second mandat de quatre ans. Il est également trésorier de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à appellations d'origine contrôlées (CNAOC), membre de l'Association générale de la production viticole (AGPV), membre du Comité régional Inao et membre du comité permanent du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Le Conseil d'administration renouvelé voit l'arrivée de dix nouveaux membres. « Je repars et me représente car j'ai le sentiment de pouvoir encore vous servir et vous aider à transmettre, pérenniser et faire rayonner cette passion qui nous anime ! », confie-t-il. Si son premier mandat a été riche en événements syndicaux, soulignant une évolution constante et déployée des missions et des services de la Confédération, sa feuille de route pour ce nouveau mandat sera axée sur l'accompagnement, la défense, et la représentation des vigneron et de la viticulture bourguignonne.

décideurs



UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP? Lancez-vous avec nous!

DECA BFC
Incubateur de Talents

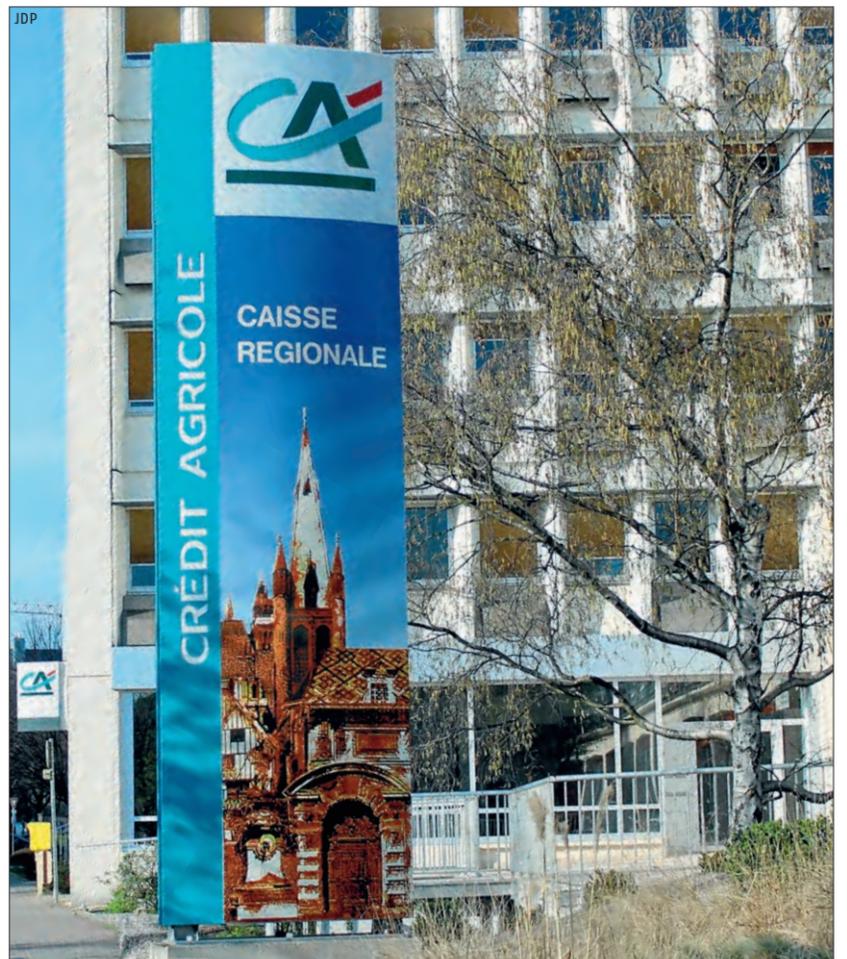
BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

ENTREPRISES

Pour le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne les feux sont au vert

Finances. Après une année 2020 intense, la banque veut contribuer à la relance en annonçant un fonds d'investissement de 100 millions d'euros.



Les dirigeants du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne sont confiants dans un rebond économique dès cette année.

Dijon
Premier partenaire financier de l'économie locale avec 29,1 % de parts de marché en collecte et 28,4 % en crédits, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne est bien placé pour juger de l'impact de la crise sanitaire. « On ne s'est jamais sentis aussi utiles que cette année », affirme le président, Jean-Yves Grémillet. Par exemple, sur les quatre départements - Aube, Haute-Marne, Côte-d'Or et Yonne où la banque compte 600.000 clients - ce sont 3.000 prêts garantis par l'État (PGE) qui ont été accordés pour un montant global de 400 millions d'euros. Une entreprise cliente sur quatre a fait appel à ce dispositif. « Nous accompagnons nos clients pour les aider dans leurs options de rembour-

sement mais il faut noter que la moitié des bénéficiaires dispose encore aujourd'hui des montants obtenus », analyse Emmanuel Vey. Nouveau directeur général depuis l'été dernier, il n'est pas pour autant en terrain inconnu puisque sa carrière déjà bien remplie a débuté à Reims où il est resté sept ans. D'autres dispositifs ont permis aux entreprises de ménager leur trésorerie au cours de l'année 2020. C'est le cas du report d'échéances de crédits aux entreprises et professionnels. Dans ce cadre, plus de 15.800 prêts en pause ont été accordés pour un montant dépassant 76 millions d'euros. « En 2020, nous avons accompli notre mission en matière économique en accompagnant les entreprises mais aussi au niveau sociétal à travers des actions solidaires », fait remarquer Jean-Yves Remillet. Des initiatives qui ont pris

diverses formes, notamment en direction des personnes âgées, des associations ou encore des agriculteurs touchés par des calamités.

CONFIANCE EN 2021

« Je suis confiant dans l'avenir car nos entrepreneurs ont su prouver leur capacité d'adaptation dans des conditions très particulières et ont su accélérer leur transformation », ajoute Emmanuel Vey. « La relance, on y croit beaucoup et on la joue à fond », conclut le directeur général du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne. D'ailleurs, parmi les décisions fortes prises pour accompagner la reprise économique, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a décidé de mettre en place un fonds d'investissement doté de 100 millions d'euros. « Nous l'utiliserons pour investir en capital auprès

d'entreprises et de projets locaux », promettent les dirigeants de la banque. Des projets d'investissement à ce titre sont déjà dans les cartons. Parmi les éléments favorables à une relance économique, le bas-de-laine des épargnants qui s'est gonflé d'un milliard d'euros supplémentaire sur les dépôts des particuliers. En 2020, l'épargne collectée s'est élevée à 19,3 milliards d'euros. Toutefois, en 2020, particuliers et entreprises n'ont pas pour autant reporté leurs projets. Bien au contraire, le niveau de nouveaux crédits accordés par la Caisse régionale s'est même accru de 8 %, pour atteindre 2,3 milliards d'euros (1,5 milliard aux particuliers pour l'habitat et la consommation et 800 millions d'euros aux entreprises, professionnels, agriculteurs et collectivités).

Dans son organisation aussi le Cré-

dit Agricole a été contraint de s'adapter en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Si le digital a pris une importance particulière pendant cette période, la Caisse régionale reste fidèle à sa stratégie du « meilleur des deux mondes, 100 % digital et 100 % humain ». En clair, toujours plus de services grâce au numérique, et en même temps une présence physique toujours aussi importante dans les territoires. En 2021, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne entend aussi soutenir la jeunesse. Plateforme emploi, fonds d'urgence Jeunes, mais aussi recrutement direct de 250 jeunes en 2021. Un recrutement qui va étoffer les effectifs qui comptent déjà 1.728 salariés répartis notamment dans 141 agences.

LAURENT LOCURCIO

Autonomie. La seule centrale d'écoute et d'assistance de Tunstall, leader européen et français de la téléassistance, se situe en Saône-et-Loire, au Creusot. Avec 175.000 abonnés, ce service contribue à maintenir les seniors et malades chroniques à domicile. Le site prévoit une vingtaine de recrutements d'ici l'été.

Le Creusot, leader de la téléassistance

Trois millions d'appels sont reçus chaque année par la centrale d'écoute et d'assistance de Tunstall au Creusot, la seule en France. « Notre rôle consiste à permettre à chacun de vivre pleinement, en toute indépendance et en sécurité dans le lieu de son choix », précise Célia Araujo, responsable du site. Sur place, une soixantaine de chargés d'écoute se relaient pour répondre tout au long de l'année, 24 heures sur 24. Ils prennent en charge les coups de téléphone des 175.000 abonnés français qui font de Tunstall, selon l'entreprise, le leader du marché. « Nos clients sont principalement des personnes âgées mais nous comptons aussi des personnes dépendantes ou en situation de handicap. »

DE LA BONNE INTERPRÉTATION

À côté de quelques appels passés par erreur ou simplement pour se rassurer, la majorité des prises en charge concernent des chutes ou demandent une intervention. « Le chargé



Pour maintenir la soixantaine de chargés d'écoute en poste même pendant l'été, Tunstall prévoit de recruter une vingtaine de collaborateurs.

d'écoute doit évaluer le degré d'urgence et de gravité pour définir s'il faut appeler un proche pour qu'il intervienne s'il est disponible ou s'il faut directement contacter les services de secours. » Dans ce but, bien que Tunstall privilégie les profils médico-sociaux ou habitués aux plateformes médicales, les chargés d'écoute bénéficient d'une formation de trois à six semaines alliant théorie puis

pratique avec un collaborateur expérimenté. Pour pallier aux départs en congés d'été, la centrale engage une opération de recrutement autour d'une vingtaine de postes en association avec Pole Emploi. En complément de la formation dispensée, la centrale dispose d'un service de soutien psychologique pour épauler les salariés confrontés à une situation complexe telle que le décès

d'un abonné. « Cette cellule répond aussi à nos clients qui auraient du mal à gérer la perte d'un proche ou une agression », complète Célia Araujo.

INNOVER POUR LA SÉCURITÉ

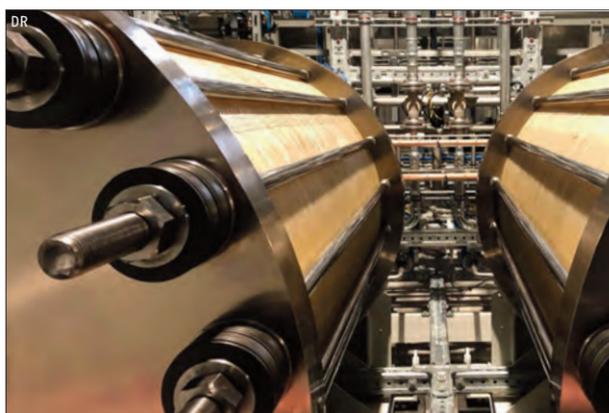
Pour lutter contre l'isolement des aînés, Tunstall multiplie les solutions de téléassistance. À côté du pendentif ou de la montre reliés à une base installée au domicile ou capable de détecter une chute et de mettre en relation l'abonné avec la centrale, Tunstall a développé deux outils pour répondre aux besoins exprimés par sa clientèle. « Nos abonnés voulaient pouvoir appeler notre service depuis n'importe quel lieu. Nous avons donc mis en place une touche SOS sur les mobiles et depuis cette année, le service vigie mobile. » Ce dispositif qui se veut ergonomique tient dans la poche ou sur un porte-clés. Grâce à un simple bouton, le chargé d'écoute peut ainsi déclencher un appel et être géolocalisé, à tout moment.

NADÈGE HUBERT

Énergie. Avec l'implantation de McPhy Energy à Belfort, la région Bourgogne Franche-Comté pourrait devenir leader de la filière hydrogène en France et en Europe.

Un géant de l'hydrogène prévoit de s'installer à Belfort

Jeudi 20 mai, l'entreprise McPhy a confirmé son intérêt pour implanter sa future usine d'électrolyseurs, équipement qui permet de transformer l'électricité en hydrogène, à Belfort, « grande métropole industrielle française et européenne », souligne Pascal Mauberger, président de McPhy. « La construction de notre Gigafactory revêt un caractère particulièrement stratégique dans la croissance de McPhy. Ce centre d'excellence dédié à l'industrialisation et la production en série nous donnera les moyens de nos ambitions technologiques et industrielles sur le segment des électrolyseurs. Le Groupe transformera l'avance qu'il détient dans l'électrolyse alcaline pressurisée, technologie mature et éprouvée pour les projets hydrogène de grande taille, en un avantage compétitif et



L'entreprise française McPhy Energy, cotée sur le marché Euronext, développe aujourd'hui des solutions de stockage de l'hydrogène.

industriel durable », confie Laurent Carme, directeur général de McPhy.

D'après un communiqué du spécialiste français de l'hydrogène, la construction de cette nouvelle infrastructure industrielle représenterait un investissement de 30 à 40 millions d'euros. Elle conduirait à la création, à pleine

charge, de plus de 500 emplois McPhy, dont environ 400 en France, et une centaine en Allemagne et Italie. S'y ajouteraient plusieurs centaines d'emplois indirects en France et en Europe. « Ces importants investissements publics permettent de faire de l'hydrogène une filière structurante, forte et pourvoyeuse d'emplois. Bel-

fort, poumon industriel de la région, est ainsi enfin conforté. Cela confirme également la volonté de la région de relever le défi de la transition écologique et énergétique », observe la présidente de région, Marie-Guite Dufay.

Toutefois, la confirmation de cette présélection et la décision finale d'investissement par McPhy devrait intervenir d'ici fin 2021, après la finalisation des études préliminaires, l'obtention des autorisations administratives, et sous réserve notamment du déblocage des financements nécessaires. D'après nos informations, les aides publiques émanant de la région et du Grand Belfort, ainsi que le fonds dit "Maugis" (à hauteur de 10 millions d'euros), seraient déjà actées et Belfort serait la seule collectivité en lice pour accueillir McPhy.

ANTONIN TABARD

La démarche commerciale en question

EN COLLABORATION AVEC GUILLAUME PETITJEAN, DIRIGEANT DES ENTREPRISES DIJONNAISES DE CONSEIL EN STRATÉGIE COMMERCIALE SUXECO ET 1^{ÈRE} GÂCHETTE.



Être bienveillant, comment et pourquoi ?

Tout d'abord, bienveillant rime avec vigilant. Il ne faut pas confondre bienveillant et naïf, car tout le monde n'a pas une approche constructive et positive de la relation humaine. Bienveillant rime également avec exigeant, car ce que l'on vise c'est la performance. En effet, l'efficacité ne se trouve pas dans le stress, mais dans le plaisir qui procure l'envie de faire, de bien faire et de mieux faire. La bienveillance est une force qui nous permet d'aborder de nombreuses situations avec plus de sérénité et de maîtrise. Elle nous débarrasse d'une pression polluante, qui nuit aux rapports que nous avons aux autres.

La bienveillance a une incidence directe sur nos relations. Elle est contagieuse, elle appelle la confiance, elle développe l'envie d'échanger, de partager du temps, de collaborer, voire d'aimer. La bienveillance véhicule une énergie positive, qui est une formidable source de motivation personnelle, ainsi que professionnelle.

Cette attitude contribue à désamorcer des situations tendues, car elle génère l'envie de trouver le juste équilibre, d'aller vers l'autre, afin de trouver une solution. Cet autre pouvant être un proche, un collaborateur, un collègue, un client, un prospect, un fournisseur...

Ce qui va venir nourrir et enrichir notre bienveillance, c'est avant tout l'écoute des autres, point de départ de notre approche relationnelle. Sans écoute, rien ne fonctionne. L'écoute est un premier geste que l'on fait vers l'autre, c'est un premier don, c'est une marque d'attention et de respect. Écouter est un signal positif, bienveillant.

En conclusion, la bienveillance est une véritable source de performance car elle nous permet de concentrer notre énergie là où elle est utile, dans le but de construire des relations pérennes, basées sur la confiance, avec pour préalable une posture basée sur l'écoute.

Transport fluvial. Logiyonne, transporteur multi-modal et gestionnaire depuis sa création en 2010 du port de Gron, investit dans un navire ballastable de près d'un million d'euros pour soutenir sa croissance compromise par le nouveau pont de Pont-sur-Yonne.

LogiYonne brave la tempête

De puis quelques mois, l'affaire du nouveau pont de Pont-sur-Yonne, plus bas de 39 centimètres que son prédécesseur alimente la chronique. Elle a trouvé une première réponse judiciaire après que le tribunal administratif de Dijon a autorisé le Conseil départemental de l'Yonne à achever les travaux. Si le maître d'ouvrage n'exclut pas une rehausse *a posteriori*, le nouveau dimensionnement n'est pas sans incidences économiques substantielles, notamment sur le port fluvial de Gron en croissance ininterrompue depuis dix ans. « L'Yonne est une rivière sauvage. Sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, Gron est le port le plus contraint en tirant d'air (hauteur) et en tirant d'eau (enfouissement). Rabaisser ce pont en aval à un endroit aussi technique, c'est ajouter une difficulté supplémentaire, explique Didier Mercey, patron du transporteur Logiyonne qui assure l'exploit-



Didier Mercey est à la tête du transporteur Logiyonne qui assure l'exploitation du port de Gron, dans l'Yonne.

tion du port. Sur la trentaine de marinières qui empruntent régulièrement la voie d'eau, beaucoup ne vont plus s'y aventurer ».

Pourtant, le port sénonais s'est imposé comme un par-

tenaire logistique incontournable des industriels locaux tels que Prysmian ou FMC, à tel point que Logiyonne - dont 99 % de l'activité se fait en grand export, notamment vers la Chine et le Vietnam - assure

jusqu'à 30 % de l'activité « colis lourds » du port du Havre (Seine-Maritime). « Certaines entreprises ont maintenu les emplois en développant des solutions logistiques avec nous. Nous devons conti-

nuer d'assurer l'affrètement des colis lourds. C'est pourquoi j'ai pris la décision de faire l'acquisition d'un automoteur ballastable doté d'une cale de 70 mètres. Il sera dirigé par un jeune capitaine et battra le pavillon de Sens ». Le bâtiment dont l'investissement s'élève à près d'un million d'euros est équipé d'une double coque qui, « à la manière des sous-marins », peut se remplir d'eau pour franchir plus aisément, à vide, le pont problématique. En parallèle et jusqu'à l'hypothétique rehausse de l'ouvrage d'art, tous les chargements conteneurisés emprunteront la route jusqu'au port de Genevilliers (Hauts-de-Seine).

BIENTÔT UNE CONNEXION FERROVIAIRE ?

Si Logiyonne a connu un fort développement dès sa création, poussé par le report modal vers le fluvial, avec un chiffre d'affaires annuel de neuf millions d'euros et l'ouverture d'une filiale au Vietnam, Didier Mercey entend

étouffer plus encore la plateforme portuaire. Interconnecté au réseau autoroutier et au maritime, Gron pourrait bientôt disposer de son propre embranchement ferroviaire. Depuis trois ans, le logisticien travaille sur ce dossier en partenariat avec la communauté d'agglomération du Sénonais qui vient d'approuver la démarche. « À quelques centaines de mètres, il existe un embranchement particulier industriel jamais utilisé. Nous avons étudié la possibilité de créer une plateforme ferroviaire spécialisée dans le transport de conteneurs et faire de Gron un hub logistique trimodal. » Il ne reste plus qu'à attendre l'étude d'impact environnemental de la Dreal. En dehors des sillons voyageurs, cette ligne permettrait d'acheminer directement sur le port du Havre un train de 54 conteneurs de nuit. Et supprimer 15.500 poids lourds routiers par an.

STÉPHANE BOURDIER

Karting Dijon-Prenois

Piste de 1100 x 8 mètres

RÉOUVERT
depuis le 5 MAI

HEUREUX
de vous
retrouver !

- Karts 4T
- Karts enfants
- Kart biplace

- Locations individuelles
- Challenges en groupe
- Occasions diverses : anniversaire, réunion d'entreprise, évènement particulier, etc.

circuit karting
dp
dijon prenois®
PISTES - ÉVÉNEMENTIEL

Karting Dijon-Prenois :
Tél. : 03 80 35 36 50 - fax : 03 80 35 36 55
E-mail : accueil.karting@circuit-dijon-prenois.com
www.circuit-dijon-prenois.com

Consultez les disponibilités
de la piste et **RÉSERVEZ** sur :
www.circuit-dijon-prenois.com
« rubrique karting »



Masque obligatoire
dans l'enceinte du karting.
Gestes barrières à respecter.



kartingdijonprenoisofficiel





DON DE SANG > RESERVES FRAGILES

**JE DONNERAI ~~DEMAIN~~
DÈS MAINTENANT.**



➔ Trouvez la collecte la plus proche sur l'appli *Don de sang* ou sur dondesang.efs.sante.fr



dondesang.efs.sante.fr

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG.!



Téléchargez **Don de sang**,
l'appli qui sauve des vies

COLLECTIVITÉS

S'investir toujours plus en faveur des territoires

Bilan. Début avril, la Banque des Territoires dressait le bilan de son activité en 2020 en Bourgogne Franche-Comté (prêts, investissements...) et notamment de son engagement en faveur du soutien et de la relance économique régionale. Elle a ainsi débloqué plus de 26 millions d'euros de fonds propres en 2020, contre 20 millions d'euros en 2019 (+30 %).



« Nos dispositifs de soutien ont un seul mot

d'ordre : la reprise doit être verte, solidaire et territoriale. Il s'agit d'investir pour préparer l'avenir. Chaque territoire en Bourgogne Franche-Comté doit avoir une chance de développement équilibré », souligne Antoine Bréhard, directeur régional Bourgogne Franche-Comté de la Banque des Territoires.

Acteur du développement territorial, la Banque des Territoires s'est mobilisée en 2020 aux côtés de ses clients, pour leur permettre de maintenir leurs projets de développement territorial tout en faisant face à une situation de crise exceptionnelle. Son objectif reste le même : apporter le plus rapidement possible des solutions adaptées aux besoins de tous les territoires, pour qu'ils soient plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et plus connectés.



Pour le futur hôtel de luxe Curio de Hilton qui doit s'implanter au cœur de la Cité de la gastronomie à Dijon, la Banque des Territoires a consenti un investissement de quatre millions d'euros (40 %), aux côtés de Naos Hotel groupe (38 %), de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté (11 %) et du Crédit Agricole Champagne Bourgogne (11 %).

PLUS DE 1.200 EMPLOIS CONSOLIDÉS EN RÉGION

En Bourgogne Franche-Comté, cette mobilisation a pris corps dès le mois de mars 2020, avec 180 mesures prises sous forme de reports d'échéances de prêts, de découverts autorisés ou de prêts de trésorerie, notamment pour aider les professions juridiques à faire face à la crise.

Ensuite, dès le mois de juin 2020, la Banque des Territoires a dégagé des moyens financiers exceptionnels pour soutenir le tissu économique local. Elle a ainsi mobilisé 3,2 millions d'euros pour le fonds d'urgence aux associations et 3,4 millions d'euros pour le fonds dédié aux très petites entreprises, aux côtés de la région et des intercommunalités. Fin décembre 2020, ces fonds avaient déjà financé 316 entreprises et 55 associations à hauteur de 5,4 millions d'euros et consolidé plus de 1.200 emplois régionaux.

Pour soutenir la capacité de reprise des commerces de proximité, la Banque des Territoires a mis en place des mesures court terme pour les villes lauréates des programmes "Petites villes de demain" ou "Action cœur de ville", et dans le cadre d'un mandat confié par l'État pour les autres villes de 3.500 à 150.000 habitants. En Bourgogne Franche-Comté, 59 collectivités ont d'ores et déjà sollicité la Banque des Territoires pour bénéficier de l'une de ces mesures. À Cosne-Cours-sur-Loire (58) une solution numérique de type marché en ligne « Achetez en cœur de Loire », financée à hauteur de 20.000 euros, compte déjà plus de 100

adhérents et 11.000 visites uniques.

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE EN SOUTIEN AU TOURISME

La Banque des Territoires a également soutenu le secteur médico-social, comme à Aillant-sur-Tholon (89) où elle a accordé un prêt de 8,8 millions d'euros à la Croix Rouge qui construit un Ehpad de 77 lits. Elle a également réinvesti dans Ages & Vie qui développe des solutions de logement pour personnes âgées en petites résidences d'habitat partagés. Ce secteur représente un investissement régional pour la Banque des Territoires de 6,5 millions d'euros.

Le tourisme est également un enjeu crucial. La Banque des Territoires, en lien avec la région, a créé la société immobilière pour l'hôtellerie en Bourgogne Franche-Comté, à parité avec Batifrac. Cette société, dotée d'un capital de cinq millions d'euros, et d'une capacité d'investissement de 15 à 20 millions d'euros, a vocation à investir en tant que société patrimoniale dans le portage immobilier de projets hôteliers, hôtels restaurants ou encore de résidences de tourisme.

IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES ET NUMÉRIQUE POUR TOUS

Par ailleurs, la Banque des Territoires investit quatre millions d'euros (sur les 38 millions d'euros de coût global), en devenant le premier actionnaire dans la société qui portera l'immobilier du futur hôtel quatre étoiles, au cœur de la Cité internationale de la gastronomie et du vin à Dijon. Ce Naos Hotel

de la gamme Curio de Hilton, réalisé par Eiffage Immobilier comptera 125 chambres. Ce vecteur d'attractivité devrait permettre la création de plus de 80 emplois directs et offrir une capacité de plus de 40.000 nuitées supplémentaires au cœur de Dijon.

Les territoires industriels bénéficient également de l'attention particulière de la Banque des Territoires en région. Elle est, par exemple, mobilisée aux côtés des acteurs locaux avec une prise de participation de 1,4 million d'euros pour l'installation de la nouvelle usine Faurecia à Allenjoie (25), permettant le maintien de 400 emplois à proximité du site Stellantis à Sochaux. La Banque des Territoires contribue également à hauteur de 1,9 million d'euros pour la nouvelle implantation à Besançon de Grupo Antolin (un des leaders mondiaux de la fabrication d'intérieurs véhicules) qui a fait le choix de regrouper ses activités sur un seul site. Ces deux projets développent 74 millions d'euros d'investissements au total.

De la métropole au petit village tous les territoires peuvent et doivent être équipés en infrastructures numériques. Dans cet esprit, la Banque des Territoires accompagne les collectivités locales dans leurs projets de développement numérique et soutient l'investissement public local. Elle a ainsi accordé 7,6 millions d'euros de prêts au Syndicat mixte Doubs très haut débit pour le déploiement du réseau dans le Doubs. Cet investissement permet de déployer 22.000 lignes de fibre optique jusqu'au domicile, et au territoire d'être plus connecté et attractif.

La Banque des Territoires favorise aussi la transition énergétique et écologique pour des territoires plus durables, à l'image de Belfort (90) où elle s'est engagée à participer avec Hynamics (filiale d'EDF) à la création d'une station de production et d'hydrogène vert. Elle soutient également la création d'une voie cyclable portée par la communauté de communes de Rahin et Chérimont (70) ou encore la réhabilitation thermique de la médiathèque d'Auxonne (21).

Pour encourager les efforts d'investissements en construction et réhabilitation de logements, la Banque des Territoires a financé la construction de 1.961 logements sociaux neufs et la rénovation de 2.704 logements sociaux. Afin de dégager de nouvelles capacités de financement, six bailleurs sociaux de la région ont émis des titres participatifs auxquels la Banque des Territoires a souscrit pour un montant global de 23,5 millions d'euros, permettant de soutenir leur capacité d'investissement pour créer et réhabiliter leur parc de logements sociaux. Elle a également accompagné Habitat 25 avec 2,3 millions d'euros de prêts pour la réhabilitation thermique de 55 logements à Besançon (25). L'installation de panneaux solaires permettra de produire l'électricité pour les locataires et favorisera ainsi l'autoconsommation collective.

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONS JURIDIQUES

En 2020, la Banque des Territoires a été présente aux côtés de ses 371 clients,

les professions juridiques (notaires, administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires, greffiers des tribunaux de commerce, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires...). Elle a mobilisé 16 millions d'euros pour le financement du développement des études et l'installation de jeunes professionnels avec une gamme de financements et de prestations bancaires adaptés à leurs besoins. L'encours des dépôts a progressé de 8,5 % pour atteindre le niveau record de 1,6 milliard d'euros en Bourgogne Franche-Comté, grâce à une activité notariale très soutenue traduisant un niveau élevé de transactions immobilières. Par ailleurs, 20,5 millions d'euros de consignations ont été confiés en 2020 à la Banque des Territoires.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES

La Banque des Territoires est un acteur majeur de plusieurs programmes nationaux d'envergure. Elle est ainsi un partenaire privilégié du programme national « Action cœur de ville ». La Banque des Territoires mobilise dans ce cadre l'ensemble de ses moyens financiers et humains, tant en termes de prêts, d'investissements que de crédits d'ingénierie pour valoriser les territoires. Quinze villes moyennes de la région bénéficient à ce titre de l'accompagnement de la Banque des Territoires, en vue de dynamiser leurs centres-villes : Autun, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Le Creusot, Montceau-les-Mines en Saône-et-Loire, Auxerre, Sens dans l'Yonne, Besançon, Montbéliard dans le Doubs, Dole, Lons-le-Saunier dans le Jura, Cosne-Cours-sur-Loire, Nevers dans la Nièvre, Vesoul en Haute-Saône et Belfort dans le Territoire de Belfort.

La Banque des Territoires se mobilise enfin sur le programme Territoires d'industrie lancé en novembre 2018. Elle déploie à ce titre des crédits pour cofinancer les études d'ingénierie et une enveloppe d'un montant d'environ 100 millions d'euros par an d'ici à 2022, afin d'investir sur fonds propres dans les 136 projets des territoires concernés par le programme. En Bourgogne Franche-Comté dix projets désignés « Territoires d'industrie » bénéficient de l'appui de la Banque des Territoires : Auxois-Morvan, Grand Chalon, Grand Dole, Haut-Doubs Horloger, Haut-Jura, Nevers Val de Loire, Nord Franche-Comté, Ouest Saône-et-Loire, Vosges Saônoises et Yonne industrielle.

FREDERIC CHEVALIER

Relance. Pionnière en matière de relance, la région Bourgogne Franche-Comté et son tissu industriel a su prendre parti de France relance, comme en témoigne Natacha Vieille, sous-préfète à la relance auprès du préfet de région. Plus de 280 projets ont déjà été subventionnés.

Le plan de relance s'accélère au profit de l'industrie du futur

Bourgogne Franche-Comté « Avec la pandémie de la Covid-19, la France, comme tous les pays du monde, a traversé et traverse encore une épreuve sanitaire jamais vue. Cette épreuve a eu des conséquences économiques immédiates et inédites [...] Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase : celle de la relance et de la reconstruction », arguait Emmanuel Macron le 3 septembre dernier. Pour l'occasion, le Président de la République et son gouvernement mettaient sur pieds France Relance, un plan de relance accompagné d'une enveloppe de 100 milliards d'euros à destination des entreprises, des collectivités, des associations ou encore des particuliers et déclinée sur trois piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Près de neuf mois après son lancement et alors que la part de France relance à destination de la Bourgogne Franche-Comté était estimée à quatre milliards d'euros, nous avons souhaité faire un



Jeudi 20 mai, Arthur Deballon, dirigeant d'AVS Communication a annoncé à ses équipes être lauréat du plan de relance "Industrie du futur", à hauteur de 160.000 euros... Des embauches et de nouvelles machines à la clé.

état des lieux avec Natacha Vieille, sous-préfète à la relance auprès du préfet de région.

PLUS DE 130 MILLIONS D'EUROS AUX ENTREPRISES

« Beaucoup de dossiers ont été déposés en Bourgogne Franche-Comté et nous observons une accélération du plan de relance ces derniers jours, notamment sur le guichet "industrie du futur" », confie Natacha Vieille. En effet, en moins de 15 jours, une cen-

taine de projets ont été aidés à hauteur de plus de 15 millions d'euros. Au total, 282 projets ont été subventionnés en Bourgogne Franche-Comté depuis le 3 septembre dernier, pour une enveloppe totale de 133.182.402,55 euros. « Lorsque l'on regarde la situation géographique des différents appels à projets industriels subventionnés en région, on note une grande dissémination sur l'ensemble du territoire, finalement relativement fidèle

au tissu industriel régional », observe la sous-préfète.

Dans le détail, le Doubs et le Jura représentent une part significative des subventions accordées avec respectivement 30.280.323,74 euros et 35.143.374,30 euros pour 68 et 52 projets. Viennent ensuite la Saône-et-Loire (18.452.765,40 euros pour 42 projets) et la Côte-d'Or (15.507.018 euros pour 38 projets). Suivent enfin le Territoire de Belfort (9.191.036,95 euros pour 18 projets), la Haute-Saône (9.171.185,80 euros pour 19 projets), la Nièvre (8.423.768,40 euros pour 18 projets) et l'Yonne (7.012.929,96 euros pour 27 projets). Enfin, parmi les différents appels à projets, plus de 32 millions d'euros ont été versés en soutien à l'investissement industriel dans les territoires et près de 39 millions pour soutenir le secteur de l'automobile.

ANTONIN TABARD

◆ Chiffres arrêtés au 17 mai 2021.

Éducation. En visite à Dijon les ministres de l'Éducation nationale et de la Transition écologique ont acté le rapprochement entre leurs ministères pour cultiver l'éducation au développement durable.

Deux ministres officient le mariage entre pédagogie et écologie à Dijon

Dijon La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, étaient à Dijon lundi 17 mai pour visiter l'école Lamartine et le lycée Le Castel. L'occasion pour eux de découvrir de nombreux projets menés dans le cadre de l'éducation au développement durable, résultat de la dynamique impulsée par les ministères de 2019, en parallèle à la Marche des jeunes pour le climat. Entre autres projets mis en avant par les deux établissements dijonnais, l'école dehors, l'orientation professionnelle et les nouveaux métiers, ou encore les éco-délégués/ambassadeurs, mais aussi une animation avec un partenaire associatif national, la fresque du climat, la dynamique E3D et le lien entre éco-délégués et le Conseil acadé-



Jean-Michel Blanquer a signé, avec Barbara Pompili, une nouvelle convention pour favoriser l'éducation au développement durable.

mique de la vie lycéenne. Aussi à l'ordre du jour, la gestion des déchets, l'équilibre alimentaire, notamment pour les menus végétariens, et la formation des personnels en cuisine, ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments et la rencontre avec des partenaires de l'école pour l'éducation au développement durable.

À l'occasion de ce déplace-

ment, et au moment de la discussion du projet de loi Climat et Résilience, les deux ministres ont signé, en Préfecture, une convention pour permettre une plus grande coordination entre les deux ministères et créer des passerelles entre un vivier de ressources multiples et une capacité de déploiement et de transformation pédagogique. De quoi permettre à l'État d'aller

au-delà des demandes de la Convention citoyenne pour le climat en matière d'éducation au développement durable. Cette nouvelle convention fixe aussi des objectifs pour l'année 2021-2022.

UN PROJET PORTÉ PAR LE PROJET DE LOI

Le projet de loi Climat et Résilience, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 4 mai et attendu au Sénat dans le courant du mois de juin, comprend deux articles répondant à ces nouvelles exigences. En effet l'article 2 inscrit l'éducation au développement durable dans l'article L121 du Code de l'éducation, la positionnant ainsi parmi les principes fondamentaux du service public de l'éducation nationale. De son côté, l'article 3 réforme le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, pour rajouter la notion d'environnement.

A. T.

Numérique

DES DONS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS.

Vendredi 21 mai a eu lieu l'opération "Réussite connectée" à l'école élémentaire Arc en Ciel, à Mâcon. Porté par la Fondation Break Poverty, ce programme national vise à lutter contre la fracture numérique en dotant des jeunes des outils nécessaires à leur apprentissage scolaire ou professionnel. Il permet ainsi le don d'ordinateurs reconditionnés à des familles, la gratuité d'une connexion internet sur une année scolaire, un accompagnement sur la prise en main à domicile par des structures de l'insertion par l'activité économique du département et la mise en place d'un tutorat scolaire en lien avec les services de l'Éducation nationale. Ce programme est financé pour la Saône-et-Loire paritairement par 30.000 euros de crédits spécifiques politiques de la ville, et 30.000 euros par la fondation Break Poverty. L'action se fait exclusivement au bénéfice des enfants et des familles habitants dans les quartiers prioritaires de la ville.

Logement

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE, PILOTE NATIONAL DANS LA LUTTE CONTRE LA VACANCE DES LOGEMENTS.

Le 4 mai dernier, le ministre du Logement, Emmanuelle Wargon, désignait le Grand Besançon parmi les 68 collectivités sélectionnées (sur 237 qui avaient postulé) pour devenir pilote du "plan national de mobilisation des logements vacants". Concrètement, cette sélection va permettre de bénéficier d'un outil complémentaire aux démarches déjà engagées par le Grand Besançon : la solution numérique "Zéro logement vacant". En effet, si la lutte contre la vacance des logements est une priorité pour Grand Besançon Métropole qui l'a inscrit dans son projet de territoire et dans son Programme local de l'habitat (en cours de révision), c'est parce que la collectivité compte environ 2.500 logements vacants à l'heure actuelle (dont plus de 70 % à Besançon) alors que le nombre de ménages est en augmentation chaque année. Ainsi, pour lutter concrètement contre ce phénomène qui tend à s'aggraver, la ville de Besançon a mis en place avec ses partenaires des aides financières incitatives pour les propriétaires pour remettre sur le marché des logements vacants. Dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de Renouveau urbain (OPAH-RU) plusieurs primes sont ainsi proposées pour la sortie de vacance afin d'établir sa résidence principale, pour bonifier le dispositif fiscal "Denormandie ancien" pour les logements familiaux, pour rétablir l'accès indépendants aux premiers étages vacants, pour la fusion de petits logements ou encore lors de l'installation de familles.

Formation

L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ PARMIL LES MEILLEURES UNIVERSITÉS DU MONDE ?

Lundi 26 avril, le Center for world university ranking (CWUR) a publié son nouveau classement mondial des universités. Classée dans les cinq premiers pour cent d'un recensement de 19.788 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'université de Franche-Comté continue ainsi d'être reconnue pour la qualité de ses formations dispensées ainsi que celle de ses travaux de recherche conduits en son sein. « Nous nous réjouissons de ce classement qui reconnaît non seulement la qualité de nos enseignements et de nos recherches à l'université de Franche-Comté, mais qui valorise également tous les talents que porte notre territoire de Franche-Comté. Ce classement est le résultat de tous : enseignants, chercheurs, personnel administratifs et étudiants, que nous remercions pour toute leur implication », déclare Macha Woronoff, présidente de l'université de Franche-Comté.

en bref

Europe

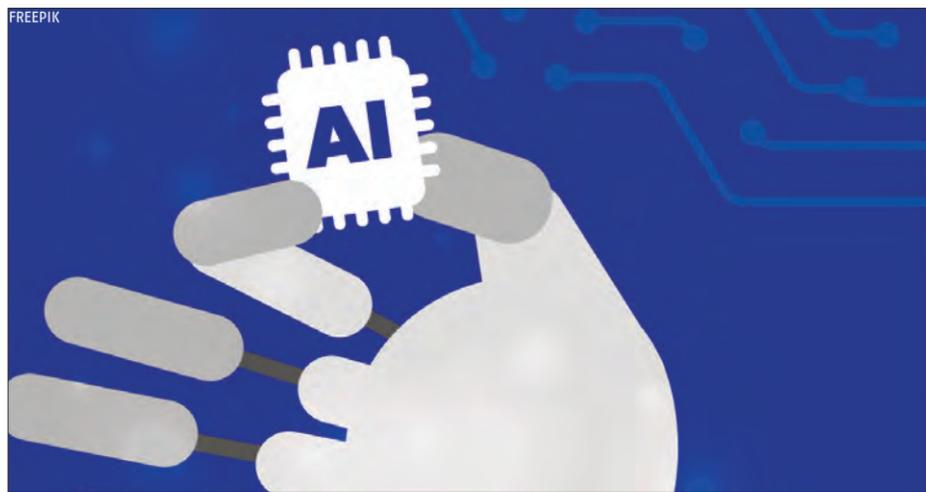
IA. La Commission européenne a présenté une proposition législative visant à encadrer l'usage des technologies d'intelligence artificielle (IA) avec à la clé de fortes amendes en cas de violation des règles.

L'Europe veut encadrer l'usage de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) est la nouvelle technologie qui recèle un potentiel industriel révolutionnaire que l'Union européenne veut saisir. Elle comporte aussi de nombreux dangers encore mal connus, comme la surveillance de masse incontrôlée, la cotation des individus ou la manipulation de l'image.

Ce projet pourrait permettre au bloc communautaire de prendre les devants dans l'encadrement de l'intelligence artificielle qui aux yeux de ses détracteurs a des effets sociaux néfastes et peut être utilisée comme un dispositif de surveillance par des États autoritaires. Les partisans de l'IA voient pour leur part dans cette technologie un moteur susceptible de doper la croissance économique.

Le texte classe les usages de l'intelligence artificielle en plusieurs catégories selon leur niveau de risque (minime, limitée, haut, inacceptable). Les risques inacceptables seront purement et simplement interdits : ce sont ceux où les applications sont « une menace évidente pour la sécurité, les moyens de subsistance et les droits des personnes ». Par



exemple, le "scoring social" permettant, comme c'est le cas en Chine, de noter un individu.

L'essentiel de la réglementation porte sur les applications à haut risque, par exemple le tri des candidatures pour un emploi, les robots chirurgicaux, l'octroi d'un crédit, les décisions judiciaires, l'usage de la force publique ou le contrôle des migrants. Ces systèmes seront soumis à des obligations, comme une évaluation du risque, une information des utilisateurs, une supervision humaine.

La législation interdira tout ce

qui permet une surveillance généralisée de la population dans l'espace public à l'insu des individus, sauf dans des cas précis délimités dans le texte, comme la recherche d'un suspect d'un enfant disparu par les autorités.

En cas d'infraction, la commission recommande que les entreprises s'acquittent d'amende représentant jusqu'à 6% de leur chiffre d'affaires mondial ou 30 millions d'euros au maximum.

Pour que ces nouvelles règles entrent en vigueur le feu vert des États membres et du Parlement sont nécessaires. Cette

proposition de légiférer sur l'intelligence artificielle est une première comme ce fut le cas pour le Règlement général sur la protection des données (RGPD). La procédure pourrait prendre plus d'un an.

Pratique

Pour plus d'informations sur les appels à projets, contacter Jurislaw.
Tél. : 05.34.41.57.41
Fax : 05.34.41.18.64
E-mail : jurislaw@free.fr

Transport. L'Union européenne a créé un concours visant à récompenser une solution innovante permettant de suivre tous les trains de marchandises commerciaux, de toutes les entreprises ferroviaires, couvrant l'ensemble du réseau européen.

Aide au suivi des trains de marchandises commerciaux

Un nouveau concours de l'UE a pour objectif est de fournir des informations en temps réel sur le train, accessibles à tous, y compris des informations sur le lieu, le départ, la destination, la composition et la ponctualité.

La solution unique (interfaces, outils, etc...) assurera un suivi continu des trains commerciaux à travers l'Europe dans les réseaux des gestionnaires d'infrastructures et au-delà, en synergie avec les messages compatibles

avec les "Applications télématiques au service du fret" et les outils en ligne existants. Elle assurera également un service de suivi des trains commerciaux en Europe, comprenant un accès personnalisé aux données dans l'environnement : entreprises ferroviaires, gestionnaires d'infrastructures, systèmes d'information sur les trains de "Rails Net Europe" (RNE), les terminaux, les autorités portuaires et opérateurs de transport combiné, adaptés aux besoins des diffé-

rents utilisateurs.

Cette solution doit permettre la mise en œuvre de méthodes et d'outils efficaces pour suivre les trains commerciaux et démontrer sa validité technique et son universalité tout en fournissant une solution allant au-delà de l'état actuel du système. Elle doit être ouverte au développement ultérieur de l'identification unique des trains.

Le concours est ouvert à toute entité juridique, y compris les personnes physiques,

ou groupe d'entités juridiques établis dans un État membre ou dans un pays associé à Horizon 2020. Le budget total est de 500.000 euros offrant deux prix : 400.000 euros pour le gagnant et 100.000 euros pour le finaliste. Les deux meilleures candidatures seront invitées à être finalistes lors d'un événement avec les parties prenantes pour démontrer leur solution et pour une audition avec le jury. La date limite de candidature est fixée au 21 septembre 2021.

Citoyenneté

UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR L'EXPRESSION DES CITOYENS SUR L'EUROPE.

Dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui doit fixer les grandes orientations politiques des vingt prochaines années, les représentants des États membres de la Commission et du Parlement ont inauguré la plateforme numérique multilingue qui doit abolir les distances et permettre à chaque citoyen de participer aux débats sur l'avenir de l'Europe. La Conférence sur l'avenir de l'Europe, se présente comme une forme ouverte et inclusive de démocratie délibérative. Son objectif est de donner aux citoyens des 27 États membres la possibilité d'exprimer ce qu'ils attendent de l'Union européenne. Concrètement, l'Europe se lance dans la démocratie directe avec la création de ce site disponible dans les 24 langues de l'Union européenne qui doit permettre à tous ceux qui le souhaitent d'exprimer des critiques et d'apporter des contributions aux débats du moment. En raison de son caractère interactif, il traduit instantanément les contenus, et permettra le dialogue entre les intervenants des différents pays de l'Union. Le site présenté comme le "réseau social" de la conférence doit alimenter la réflexion des "panels citoyens" paneuropéens qui seront constitués de citoyens choisis au hasard et qui siégeront à partir de l'automne.

La situation sanitaire qui empêche pour l'instant l'organisation de réunions physiques qui seront aussi au programme de la Conférence, pourrait faire de cette plateforme virtuelle le lieu privilégié des débats sur la santé, le changement climatique l'État de nos sociétés démocratiques et autres sujets au moins jusqu'à l'été.

Promesse a été faite de faire remonter toutes les propositions vers le sommet de la pyramide lors de plénières qui rassembleront, au rythme d'une par trimestre, parlementaires, représentants des États, de la Commission et d'un certain nombre de panélistes. La question de savoir si cette phase d'écoute des Européens débouchera sur une révision des traités a été laissée ouverte. Les États n'y sont pas favorables a priori mais les débats et la pression de l'opinion publique pourraient pousser les plus réticents à changer d'avis à l'issue de cette période de réflexion.

Les conclusions qui devraient être connues au printemps 2022, alors que la France assurera la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (janvier-juin 2022) devront traduire les principales propositions et questions des européens, qu'il s'agisse des transitions énergétique et numérique, des frontières, de la santé ou d'autres réformes. Le temps permettra de juger de l'implication des citoyens de chaque pays et surtout des gouvernements dans la mise en route de ce processus de consultation.

en bref



TRANSACTION DROIT AU BAIL
 GESTION COMMERCES RÉSEAU
 ANNONCES IMMOBILIERES
 GUIDE VENTE LOCAUX BIENS LOCATION
 COMMERCIAUX BUREAUX ENTREPRISES

OPTIMISEZ L'IMPACT DE VOS ANNONCES IMMOBILIÈRES !

- Lectorat ciblé
- Visibilité récurrente
- Diffusion régionale
- Tarifs attractifs...

Fabrice GUILBERT

03 80 68 23 68

06 17 64 10 57

regiepublicitaire.jdp@

forumeco.com

Le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Notre force, créer du lien.

Opinions

Régionales 2021 : « Nouvelle donne pour le TER »

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS DES TRANSPORTS (FNAUT) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ;
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES USAGERS DE LA BICYCLETTE (FUB), REPRÉSENTÉE PAR LA BÉCANE À JULES ;
UFC-QUE CHOISIR.

Alors que la performance réelle des TER reste médiocre dans notre région, laissant la part belle à la voiture individuelle dans les trajets du quotidien, la FNAUT, la FUB représentée par La bécane à Jules et l'UFC-Que Choisir interpellent aujourd'hui les candidats à l'élection régionale, en leur demandant de s'engager pour une « nouvelle donne » du TER, à travers la mise en œuvre de dix propositions concrètes.

LES TRANSPORTS, ENJEU MAJEUR DE L'ÉLECTION RÉGIONALE EN BFC

L'élection régionale des 20 et 27 juin prochains doit être l'occasion d'interroger la politique des transports de la région. Depuis 2002, le Conseil régional, autorité organisatrice des transports, a gagné la compétence d'organiser les Trains express régionaux (TER). Pourtant, la voiture reste prépondérante dans les déplacements quotidiens : dans la région BFC, elle assure 94,4 % des déplacements domicile-travail de moins de 10 kilomètres quand les transports en commun, tous modes confondus, en réalisent 3,4 %, et le vélo 0,7 %. Pour faire émerger un débat constructif sur les politiques de mobilité dans notre région, nos trois associations (FNAUT, FUB et UFC-Que Choisir) ont décidé de travailler ensemble pour proposer une politique ambitieuse et interpeller les candidats au Conseil régional.

Responsabilité de la région, la qualité du service des TER dans notre région est loin des attentes des citoyens. Ainsi, en 2019, selon

l'Autorité de régulation des transports (ART), 12,9 % des TER de la région n'ont pas pris le départ. Et pour ceux qui ont roulé, le taux de retard atteint 9,4 %. En outre, l'intermodalité, particulièrement entre le vélo et le train, est toujours aussi difficile, du fait par exemple de difficultés de stationnement en gare ou de la faible capacité d'emport de vélos dans les trains.

TER : LA QUALITÉ DU SERVICE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, LE POINT NOIR PERSISTANT

Rien d'étonnant à ces piètres performances, dans la mesure où la SNCF n'est soumise qu'à peu de contraintes de la part du Conseil régional. Ainsi, alors qu'il est indispensable que les retards et les annulations « coûtent » à l'entreprise pour la pousser à améliorer son service, les pénalités et malus en cas de perturbations sont inférieures à 1 % de la subvention reçue chaque année par la SNCF au niveau national. Dans sa convention, la région BFC prévoit d'indemniser les abonnés si 25 % de leurs trains sont supprimés ou en retard de plus de 15 minutes (25 % du montant mensuel remboursé). Pour les voyageurs occasionnels, dont le train a été supprimé ou a accusé un retard de plus d'une heure, le billet est remboursé à 90 %.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE « NOUVELLE DONNE » DU TER

Le TER, et sa combinaison avec le vélo, est une solution indispensable à une mobilité

durable, sobre et économique pour les usagers de notre région.

C'est pourquoi nos associations appellent à une « nouvelle donne » du TER, qui doit viser à augmenter de 50 % la fréquentation d'ici à 2030, alors qu'elle stagne depuis près de dix ans. À l'échelle de la France, cela permettrait d'économiser près d'un million de tonnes de CO2 par an.

Cinq conditions doivent selon nous être réunies pour cela, et pour lesquelles nous formulons dix propositions concrètes :

- Améliorer enfin la fiabilité des TER, pour en faire une solution crédible pour les utilisateurs quotidiens ;
- Faciliter, à tous niveaux, l'intermodalité entre le vélo et les trains régionaux, pour permettre des trajets écologiques de bout en bout ;
- Rendre plus justes les abonnements, pour tenir compte de la qualité de service et des événements imprévus ;
- Améliorer l'articulation pratique entre trains régionaux et trains grandes lignes, pour favoriser le report d'un mode sur l'autre ;
- Mieux associer les représentants d'usagers aux décisions structurantes en matière de transport, pour assurer une bonne prise en compte de leurs attentes.

Résolues à relancer par la qualité la fréquentation des trains régionaux, la FNAUT, la FUB et l'UFC-Que Choisir adressent aujourd'hui à tous les candidats à l'élection régionale dix demandes concrètes pour une « nouvelle donne » du TER dans la région.

Le billet

PAR ANTONIN TABARD

Vaccin pour tous et tous dehors



La course contre la montre est lancée ! Aussi soudainement puisse-t-il paraître, la vie est « revenue à la normale », les commerces dits « non-essentiels » ont rouvert tout comme les lieux de culture et les terrasses des cafés et restaurants, provoquant parfois des mouvements de foule malgré des jauges à 50 %. Si Jean Castex et Emmanuel Macron ont été parmi les premiers à profiter d'un café en terrasse malgré le mauvais temps, mercredi 19 mai, le Premier ministre a tout de même tenu à appeler à la « responsabilité » pour la réouverture des terrasses, lors d'un déplacement, jeudi 20 mai à Blois. « On peut comprendre qu'il y a eu un engouement, a-t-il souligné. J'appelle tout le monde, c'est notre intérêt commun, à respecter les règles [...] on va y arriver, ça suppose une discipline collective, c'est à notre portée ». En effet, le virus reste malgré tout toujours présent. En Bourgogne Franche-Comté, sur la semaine du 11 au 17 mai, 475 nouveaux cas et huit décès étaient en moyenne référencés chaque jour et 826 personnes étaient encore hospitalisées au 20 mai, dont 119 en réanimation. Si la vaccination semble bel et bien l'unique solution pour se sortir de la crise - l'engouement des Français à cet égard semble d'ailleurs grandissant - le gouvernement a décidé de mettre un coup d'accélérateur dans la campagne en ouvrant, dès lundi prochain et avec 15 jours d'avance, la vaccination à tous, sans condition. Reste à savoir s'il y aura suffisamment de doses et si les objectifs seront tenus. Alors que 20 millions de Français avaient reçu au moins une dose à mi-mai, la prochaine étape est de franchir la barre des 30 millions de premières doses injectées à la mi-juin. « Le nombre de doses reste le frein principal », confiait Stanislas Niox-Chateau, fondateur et PDG de Doctolib, sur le plateau de l'émission *Quotidien*.

Le regard de Faro

COVID : LES VACCINS ONT FAIT 9 NOUVEAUX MILLIARDAIRES



Le coin bouquins

LA PRISE EN CHARGE DU BURN-OUT.



Pression au travail, gestion des émotions, manque d'autonomie, défaut de soutien social et de reconnaissance, harcèlement... Lorsque la mobilisation psychologique et physique devient trop importante, le corps envoie des signaux : alarme, résistance puis épuisement. C'est le burn-out. Considéré comme un phénomène lié au travail et non comme une maladie, l'épuisement professionnel ne fait, à ce jour, l'objet d'aucun diagnostic officiel dans les classifications médicales de référence. Alors, à qui et où s'adresser ? Quels sont les interlocuteurs à privilégier au travail ? Et ceux extérieurs à la structure ? Comment être médicalement pris en charge ? Et avec quel soutien psychologique ? Spécialiste de la souffrance au travail, l'auteur a rédigé un guide de prévention à part entière. Cet ouvrage se donne pour mission de présenter, de manière factuelle et concrète, le parcours de soins le plus efficace dans le cadre d'un burn-out. Avec l'objectif d'orienter les professionnels en souffrance vers les interlocuteurs juridiques et médicaux en capacité de les accompagner sur le chemin de la guérison.

♦ Éditions Gereso, 165 pages, 23 euros.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021 :

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdéo Eco.

Procédures adaptées



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17.
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0521moebattperrigny).
- 2 - OBJET DU MARCHÉ, CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment agricole pour une installation en maraîchage biologique à PERRIGNY LES DIJON.
- 3 - PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : Non.
- 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.
- 5 - PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.
- 6 - CONDITIONS DE DELAI :
DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : jeudi 17 juin 2021 à 17h00.
- 7 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 21/05/2021.
- 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr> 158476



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17.
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0521amodecret).
- 2 - OBJET DU MARCHÉ, CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la réponse au décret Tertiaire (décret n° 2019-771 du 23/07/2019 dit "Tertiaire" relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire) dans les bâtiments du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.
Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum de conformément aux dispositions des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.
L'accord cadre est conclu pour une durée de 9 mois à compter de sa notification.
- 3 - PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : Non.
- 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.
- 5 - PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.
- 6 - CONDITIONS DE DELAI :
DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : 17 juin 2021 à 17h00.
- 7 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 21 mai 2021.
- 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr> 158444



Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte-d'Or
JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - RCS 015 750 243 Dijon.
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte, 21000 Dijon
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site Internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin Tabard
Rédaction : Frédéric Chevalier - Militine Guinet

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
abonnement annuel : 69 €.



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Poligon Pla de l'estany s/n
1781 Aiguaviva-Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851.

Groupe Savy, 250 exemplaires

Service Annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com

COMMUNE DE ROUVRES EN PLAINE

- ENTITE PUBLIQUE : Commune de ROUVRES EN PLAINE.
SERVICE : Commune de ROUVRES EN PLAINE.
INTITULE DE LA CONSULTATION : Marché de travaux pour la reconstruction de l'école maternelle ROUVRES EN PLAINE.
OBJET DE LA CONSULTATION : Marché de travaux dans le cadre de la la restructuration du bâtiment existant en préau et la reconstruction de l'école maternelle de ROUVRES EN PLAINE (21110).
REFERENCE CONSULTATION : 2021_Rouvres_Maternelle
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.
DATE DE MISE EN LIGNE : 17/05/2021 18:00.
DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES PLIS : 18/06/2021 16:00.
DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 17/05/2021.
158431



**PENSEZ À FAIRE PUBLIER
VOTRE ANNONCE
PARTOUT EN FRANCE**

**UNE SEULE ADRESSE :
annoncelegale.jdp@forumeco.com**

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées



COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE SAONE

Avis d'appel public à la concurrence

MAITRE D'OUVRAGE : Communauté de communes RIVES DE SAONE, 15 bis grande rue du Faubourg Saint Michel, B.P. 67 - 21250 SEURRE - Tél. : 03.80.20.48.54 - Mail : secretariat@rivesdeaseone.fr
OBJET DE LA CONSULTATION : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de repas en liaison froide, pour le service de portage des repas à domicile. Lieu de livraison : 21250 SEURRE.
FORME DU MARCHÉ : Procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique.

DUREE DU MARCHÉ : 1 an à compter du 01/09/2021.
MODALITES D'OBTENTION DES DOSSIERS : Le dossier de consultation est à retirer par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr> (accès entreprises), en sélectionnant la référence « CCRS21REPASDOM »

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS : 11/06/2021 à 17h00.
SELECTION/JUGEMENT DES OFFRES/NEGOCIATION :
— Prix de la prestation : 50 points ;
— Valeur technique de l'offre : 50 points ;

Dont
— Qualité des produits utilisés dans la préparation des repas, recours aux filières courtes : 15 points ;
— Adaptation des menus aux personnes âgées, variété et attractivité : 12 points ;
— Qualité de la préparation des plats (fait maison, recettes, décomposition du prix matières 1ère, transport, salaires...) : 10 points ;

— Organisation mise en place pour assurer la continuité du service : 8 points ;
— Modalités de prise de commande, modifications et annulations : 5 points.
* Un prix plafond correspondant à la moyenne des offres reçues + 10% sera appliqué au présent marché. Au-delà de ce prix, les offres seront considérées comme inacceptables en application du code de la commande publique.
Après une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur engagera si nécessaire des négociations auprès des candidats. Il se réserve le droit de ne pas engager de négociation et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
158483

Adjudications



SCP D'AVOCATS
DU PARC & ASSOCIÉS
4 rue Jeanne Barret - 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 30 JUIN 2021 à 10H30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 Boulevard Clémenceau à Dijon

COMMUNE DE CHAMBLANC (21250), 25 Route de Seurre :

Une maison à usage d'habitation en cours de rénovation comprenant :
— Au rez de chaussée : cuisine, séjour, une chambre, salle d'eau, WC, chaufferie, pièce en cours d'aménagement ;
— A l'étage : palier, une chambre, un local et grenier ;
— Dépendance à usage d'atelier, garage, local ;
— Cour, terrain.
Le tout cadastré section AB n° 24 lieudit "5049 Le Village", pour une contenance de 10a 36ca.

MISE A PRIX : 25.000 €

Visite le LUNDI 14 JUIN 2021 à 14 H 00 par la SELARL AD LITEM.
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.
Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de DIJON.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon (le matin), au cabinet de la SELARL DU PARC - CABINET D'AVOCATS, 4 b rue Jeanne Barret à DIJON. (Tél. : 03.80.60.93.47) et sur le site internet AVOVENTES.FR
158388

Appel d'offres ouvert



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

1. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or. Correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX - Téléphone : 03.80.63.69.17.
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0521prodhygienelot1).

2. OBJETS DES ACCORDS-CADRES, CARACTERISTIQUES PRINCIPALES ET ALLOTISSEMENT : Fourniture et livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour les services du Conseil Départemental de Côte-d'Or.
Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.
— Lot n° 01 - Papiers sanitaires et distributeurs ;
— Minimum : 15.000 € TTC ;
— Maximum : 40.000 € TTC.

La durée prévisionnelle de l'accord-cadre est de 1 an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit 2 fois pour une durée d'1 an.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.

4. PROCEDURE : Appel d'offres ouvert.

5. REFERENCE DE L'AVIS INTEGRAL TRANSMIS AU JOUE ET BOAMP : 21-68577.

6. CONDITIONS DE DELAI

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : 24 juin 2021 à 17:00:00.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>
158478



SCP D'AVOCATS
DU PARC & ASSOCIÉS
4 rue Jeanne Barret - 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 30 JUIN 2021 à 10H45

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 Boulevard Clémenceau à Dijon

COMMUNE DE NOLAY (21340) 9 rue des Huiliers

Une maison à usage professionnel et d'habitation comprenant :
— au rez de chaussée surélevé : véranda, entrée, salon, cuisine ;
— au premier étage : palier, séjour, salle d'eau, WC ;
— au deuxième étage : palier, deux chambres ;
— au troisième étage : chambre ;
— Cave dessous ;
— Jardin en face.
Figurant au cadastre :
— Section AC n° 162 lieudit Les Huiliers pour une contenance de 96a ;
— Section AC n° 209 lieudit 9 Rue des Huiliers pour une contenance de 48ca.

MISE A PRIX : 3.000 €

Visite le LUNDI 14 JUIN 2021 à 11 H 00 par la SELARL AD LITEM.
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.
Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon (le matin), au cabinet de la SELARL DU PARC - CABINET D'AVOCATS, 4 b rue Jeanne Barret à DIJON. (Tél. : 03.80.60.93.47) et sur le site internet AVOVENTES.FR
158389

**VOUS POUVEZ VOUS ABONNER
EN UTILISANT LE BULLETIN ÉMIS À CET EFFET
DANS CE JOURNAL**

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Côte d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

M. JEAN LUU/TERMINUS HOTEL & GRANDE TAVERNE DE DIJON

Avis de cession

Acte SSP 05/05/2021 à DIJON, enregistré le 17/05/2021 au SIE DIJON 1, dossier 2021 00045614, référence 2104P01 2021 A 02237.

M Jean LUU, sis à DIJON (21000) 4 avenue Marchal Foch, 438 414 096 R.C.S. DIJON, représenté par la SELARL MJ & ASSOCIES, elle-même représentée par Me Véronique THIEBAUT, es qualité de Liquidateur Judiciaire.

A vendu à : La société TERMINUS HOTEL & GRANDE TAVERNE DE DIJON, SARL au capital de 50.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000), 22 avenue Maréchal Foch, 015 450 901 R.C.S. DIJON.

Le fonds de commerce de café, brasserie, restaurant sis et exploité à DIJON (21000), 20-22 avenue Maréchal Foch, pour lequel le cédant est immatriculé au R.C.S. sous le numéro 438 414 096 R.C.S. DIJON et sous le numéro SIRET 438 414 096 00042.

Entrée en jouissance : 05/05/2021.
Prix principal : cent cinq mille (105.000) €, s'appliquant :
— éléments incorporels : 100.000 € ;
— éléments corporels : 5.000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales chez la SELARL MJ & ASSOCIES, dont le siège social est à DIJON (21000), 5 rue du Docteur CHAUSSIER, représentée par Me Véronique THIEBAUT GTC DIJON. 158480 Pour avis.

CONSTITUTION
DE SOCIETE

LEON GROUP

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/05/2021, il a été constitué une SAS dénommée LEON Group :

SIEGE : 52 rue Auguste Brullé - 21000 DIJON.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET :
— Création de plateformes informatiques et notamment de plateformes d'échanges entre propriétaires et locataires ;

— Apporteur d'affaires. Gestion immobilière. Transactions immobilières. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions d'actions de l'associé unique sont libres ; en cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : M. Yanis KERFA, demeurant 52 rue Auguste Brullé - 21000 DIJON. 158393 Pour avis : Le président.

LIVE G

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société LIVE G, SAS au capital de 500 €. DUREE : 99 ans. SIEGE SOCIAL : 40 rue Berbisey - 21000 DIJON. OBJET : commerce de vêtements, accessoires de mode, produits d'hygiène et de beauté. Le président est Monsieur François NESCI, demeurant 22 rue Vanoise - 70100 GRAY. La directrice générale est Madame Catherine NESCI, demeurant 22 rue Vanoise - 70100 GRAY. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. 158394 Pour avis.

DOMAINE MICHELET

Avis de constitution

Selon acte SSP du 20/04/2021, il a été constitué une SCEA présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : DOMAINE MICHELET.

SIEGE SOCIAL : 3 ruelle Simon - 21420 ECHEVRONNE.

OBJET : L'acquisition, la vente, l'exploitation de tous biens agricoles et viticoles soit directement, soit par voie de ferme, de métayage, de prise à bail ou selon toute autre modalité. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles et viticoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 € constitué d'apports en numéraire.

GERANT : Laurent Michelet, demeurant 3 ruelle Simon - 21420 ECHEVRONNE, est nommé gérant.

CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés et ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement unanime de l'ensemble des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON 158395



SCP Laurent MAGNIN et Xavier BONTEMPS
Notaires

à DIJON (Côte d'Or), 48 avenue du Drapeau

LE PETIT CHEMIN

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Laurent MAGNIN, notaire à DIJON, le 30 avril 2021 a été constitué le groupement agricole forestier dénommé « GFA LE PETIT CHEMIN », SIEGE SOCIAL : DIJON (21000) 7 rue de Montmuzard. CAPITAL SOCIAL : 302.600,00€. OBJET SOCIAL : La propriété et l'administration par exploitation en faire valoir direct ou par bail, location ou autrement des immeubles ci-après apportés à la société et de tout autre immeuble à vocation agricole bâtis ou non bâtis. DUREE : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON. CESSION DE PARTS SOCIALES : libres entre associés et descendants et soumises à agrément des associés dans tous les autres cas.

GERANT : Monsieur Bernard PERDRISOT et Madame Marie Elisabeth DELZANT demeurant ensemble à DIJON (21000) 7 rue de Montmuzard. Pour avis, 158438 Maître Laurent MAGNIN.



POINTBIOMED

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 avril 2021, à DIJON. DENOMINATION : POINTBIOMED. FORME : Société civile immobilière. OBJET : L'acquisition, la propriété, la vente, la mise en location ainsi que la construction de tous biens immobiliers. A titre accessoire la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit. Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social. DUREE DE LA SOCIETE : 99 années. CAPITAL SOCIAL FIXE : 4.000 €. MONTANT DES APPORTS EN NUMERAIRE : 4.000 €. CESSION DE PARTS ET AGREMENT : Les cessions de parts sociales entre associés sont libres. Les cessions de parts sociales à des tiers sont soumises à agrément dans les conditions prévues aux statuts. SIEGE SOCIAL : Rond-point de la Nation - 21000 DIJON. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. COGERANTS : - Monsieur Jean-Christophe BUISSON, demeurant Résidence Central Park, 43 rue des Marmuzots - 21000 DIJON ; - Monsieur Mohammed, Nabil SOULIMANI, demeurant au 9 rue Léon Buffet - 21600 FENAY ; - Madame Anne GRATARD née GOLZI, demeurant 35 rue de l'Europe - 21121 FONTAINE LES DIJON ; - Madame Emmanuelle Carole BERLIER, demeurant 7 rue Alexandre III - 21000 DIJON ; - Monsieur Hervé BELLOEIL, demeurant au 7 rue des Champs Moreaux - 21121 DAIX ; - Madame MERY Sophie née ANDOLFATTO, demeurant 10 rue de Remilly Lot. Les charmillles - 21560 ARC SUR TILLE. La société YANCA, société civile au capital de 600.000 €, siège social situé au 232 allée des Amandiers - 83270 SAINT CYR SURMER, immatriculée au R.C.S. de TOULON sous le N°SIREN 533 674 503, représentée par sa gérante, Madame Catherine CHAGNON, - Madame Carine FREBY, demeurant 34 rue des 3 forgerons - 21000 DIJON. 158399 Pour avis.

SNC YCA

Avis de constitution

Selon acte SSP du 12/05/2021, il a été constitué une SNC présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SNC YCA.
SIEGE SOCIAL : 24 rue Buffon - 21000 DIJON.

OBJET : La construction, l'achat, la rénovation et la vente de tous biens immobiliers et mobiliers ; L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et/ou d'habitation ; La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location nue ou meublée de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société ; La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat ; L'administration et la gestion de tous immeubles, par la voie de la location de locaux d'habitation meublés ou destinés à être meublés. DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.500 €.
GERANT : Est nommée gérante pour une durée indéterminée, A.C.G., SARL au capital de 9.300.200 €, 24 rue Buffon - 21000 DIJON, 398 656 975 R.C.S. DIJON.

ASSOCIES INDEFINIMENT ET SOLIDAIREMENT RESPONSABLES : A.C.G., SARL au capital de 9.300.200 €, 24 rue Buffon - 21000 DIJON, 398 656 975 R.C.S. DIJON ET Jean-Philippe Girard, demeurant 24 rue Buffon - 21000 DIJON. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158415



SCI TN PAUTHIER

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile immobilière. DENOMINATION : SCI TN PAUTHIER. CAPITAL SOCIAL : 1.000 €. APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €. DUREE : 99 ans. OBJET SOCIAL : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. SIEGE SOCIAL : 18 rue de la Fenotte - 21220 EPERNAVY SOUS GEVREY. GERANCE : M. Nicolas PAUTHIER, dt 9 route de Villebichot - 21910 CORCELLES LES CITEAUX et M. Thomas PAUTHIER, dt 18 rue de la Fenotte - 21220 EPERNAVY SOUS GEVREY. CESSIONS DE PARTS : Libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité absolue des voix. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158403 Pour avis.



35 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

HOLDING DEFENDI

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HOLDING DEFENDI.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIEGE SOCIAL : 18 avenue Foch - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet :
— La prise de participation, la détention et la gestion de participations au capital de toute société ou entreprise créée ou à créer ;

— L'acquisition par voie, notamment, de souscription, d'achat, d'échange, de tous titres de sociétés ou valeurs mobilières, cotées ou non, ainsi que de toutes créances, effets et autres titres, et leur cession ou leur réalisation, sous quelque forme que ce soit ;

— Le financement d'autres entreprises par voie de prêts, de cautionnements, d'avals, d'avances ou autrement ;

— Toutes prestations de services, conseils, études en matière administrative, financière et comptable, commerciale, informatique, de management et de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détendrait ou non des participations ;

— La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, par voie de prise d'intérêts, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer, par voie de conclusion de tous types de contrats commerciaux ;

— Et de façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, économiques, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années.
CAPITAL : 500 €.

GERANCE : Monsieur David DEFENDI, demeurant 18 avenue Foch - 21000 DIJON. IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON. 158405 Pour avis.



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

TLLD H

SAS au capital de 50.000 Euros
Siège social :
Route de Chevigny
21800 SENNECEY LES DIJON

Par ASSP des 12 et 17/05/21, il a été constitué la société : FORME : SAS - DENOMINATION : TLLD H - SIEGE : Route de Chevigny 21800 SENNECEY LES DIJON - DUREE : 99 ans - CAPITAL : 50.000 € - OBJET : La détention en pleine propriété de la quasi-totalité des titres susceptibles d'être émis par la société dénommée SENNECEYDIS (502 697 519 R.C.S. DIJON, existant sous forme de SAS, elle-même propriétaire et exploitante directe d'un magasin sis à SENNECEY LES DIJON (21800), Route de Chevigny, sous une enseigne du Groupement U) ; La détention de l'immobilier d'exploitation dudit magasin ; L'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion de ses filiales, les prestations de services et conseils y afférents ; La participation de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à cet objet ; Cet objet est exclusif de la détention comme de l'exploitation de tout autre actif comme de toute autre activité non liée à l'exploitation du magasin sis à SENNECEY LES DIJON (21800), Route de Chevigny, sous une enseigne du Groupement U. - EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose, sous réserve des dispositions contraires des présents statuts, d'un nombre de voix proportionnel à sa participation dans le capital. Sous réserve des dispositions contraires des présents statuts : chaque Action ordinaire de catégorie A donne droit à une voix, chaque Action de préférence de catégorie B donne droit à une voix. - Inaliénabilité des actions : Les actions de préférence de catégorie B sont inaliénables jusqu'au 31/12/29 - AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés - Président : Julien TALLANDIER demeurant 2 rue des Poiriers Roses 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT - Immatriculation au R.C.S. de DIJON. 158412 Pour avis : Le président.

HAPPY SMILE DIJON

Suivant acte en date du 06/04/2021, il a été constitué une SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL PAR ACTIONS SIMPLIFIEE DE CHIRURGIENS-DENTISTES, sous la condition suspensive de son inscription au tableau de l'ordre des chirurgiens-dentistes, présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : HAPPY SMILE DIJON.

OBJET : L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste, ainsi que toutes opérations nécessaires à cet exercice et, généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet spécifié ci-dessus ou de nature à en favoriser le développement dans le respect de la réglementation en vigueur.
DUREE : 99 ans.

SIEGE SOCIAL : 24 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

PRESIDENT : Mme Jihane BESANJON, 2 rue Jean Petit - 25000 BESANCON, est nommée en qualité de président de la société.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. 158439

LE NATIONAL

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BEZE du 18/05/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : LE NATIONAL.

SIEGE SOCIAL : 1 rue Vincenot à BEZE (21310).

OBJET SOCIAL : Restauration traditionnelle sur place ou à emporter, avec vente de boissons alcoolisées ou non. Service traiteur.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans, à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 € divisé en 1.000 parts de 10 € chacune.

GERANT : Madame BLEIN Cécile, demeurant 1 rue Vincenot à BEZE (21310) est nommée pour une durée illimitée.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. 158413 Pour avis.

MID

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 17/05/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : MID.

SIEGE SOCIAL : 9 rue du Mont Chauvin - MALAIN (21410).

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment un ensemble immobilier sis 21 rue des Varennes - 21000 DIJON.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans, à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 € divisé en 200 parts de 10 € chacune.

GERANT : Madame MILLERON Isabelle née GUEDENIER, demeurant 9 rue du Mont Chauvin à MALAIN (21 410) est nommé pour une durée illimitée.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. 158430 Pour avis.

ESR - CDP

Avis de constitution

Selon acte SSP du 19/05/2021, il a été constitué une SARL à associé unique dont les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ESR - CDP.

SIEGE SOCIAL : 36 rue Hoche à DIJON (21000).

OBJET en France et à l'étranger :
— L'exploitation, par voie d'acquisition, de création, de prise à bail en ce compris la location gérance, de tous fonds de commerce de restauration, brasserie, café, ainsi que la vente de plats à emporter ;

— L'organisation de réception, cocktails, d'événements et toutes activités liées à la restauration ;

— L'activité de traiteur ;

— L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou quelque forme que ce soit à toutes entreprises ou toutes sociétés créés ou à créer ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

— Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement sous quelque forme que ce soit.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 € (apports en numéraire uniquement).

GERANCE : Etienne SEILLIER, demeurant 44 rue de l'Europe à FONTAINE LES DIJON (21121), est nommé gérant sans limitation de durée.

CESSIONS DE PARTS : Libres entre associés et par l'associé unique, et soumises à agrément en cas de cession à un tiers étranger à la société, en application de l'article L.223-14 du code de commerce.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158400

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

LE PERCHOIR

Avis de constitution

Suivant acte SSP du 19 mai 2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : LE PERCHOIR.
FORME : SAS.
SIEGE SOCIAL : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), ZAC "Les Terres Rousses", Rue Nicolas de Condorcet.
CAPITAL : 10.000 €.
OBJET : Exercice de l'activité de Boulanger, Pâtissier, Traiteur, exploitation d'une sandwicherie et d'un snacking.

DUREE : 99 ans.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les statuts prévoient une clause d'agrément des cessions d'actions.

PRESIDENT : la société CETRE PARTICIPATIONS. SAS immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 440 047 850 et dont le siège social est à Le Moulin, 52 Grande Rue à 21130 LES MAILLYS.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Le président,
158452 ayant pouvoir à cet effet.

MUIMA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 14/05/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SARL.
DENOMINATION SOCIALE : MUIMA.

SIEGE SOCIAL : 16 rue Musette - 21000 DIJON.
OBJET SOCIAL : L'exploitation d'un bar à couscous et d'un salon de thé ; Préparation et vente sur place, à emporter et livraison de plats de type méditerranéen.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 20.000 €.
TRANSMISSION DES PARTS : La cession des parts de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions de parts au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

GERANCE : Emmanuel SIMONOT, demeurant 35 place Saint Michel - 21000 DIJON, assure la gérance.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.
158474 Pour avis : La gérance.



MOULIN DES FLEURS

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Maître Antoine RODRIQUE, Notaire à BEAUNE, le 12/05/2021, de la société civile immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

DENOMINATION : MOULIN DES FLEURS.

SIEGE : 1 chemin du Moulin - 21200 MARIIGNY LES REULLEE.

DUREE : 99 ans.

OBJET : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, par apport en numéraire.

GERANTS : M. Brad WEINBERG et Mme Aryn WEINBERG, dt tous deux à ALAMEDA CALIFORNIE (Etats-Unis), 1430 Santa Clara Avenue.

AGREMENT : Donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue pour toutes cessions autres qu'au profit d'un associé, entre conjoints, ascendants et descendants.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

158481 Pour avis et mention.

SCP Ludovic BAUT
Eloïse SALICHON-COLLOT

Notaires associés à DIJON (21000)
52 bd Carnot

"SCI NICOLAS
GREGOIRE"

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Eloïse SALICHON-COLLOT, le 22 avril 2021, a été constituée une société civile dénommée "SCI NICOLAS GREGOIRE" au capital social de 1.000,00 €, dont le siège social est à DIJON (21000), 4 B rue des Verriers, ayant pour objet l'acquisition et la gestion de biens et droits immobiliers.

Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Le premier gérant de la société est Monsieur Kévin Pierre Brice NICOLAS, demeurant à SAINT APOLLINAIRE (21850), 3 rue de la Fleurée.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.
158450 Pour avis : Le Notaire.

Société Secretary
@ssistance

Avis est donné de la constitution au R.C.S. de DIJON de la Société Secretary @ssistance, SARL à associé unique. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1.500 €. SIEGE SOCIAL : 18 rue des Cerisiers, ZA La Petite Champagne - 21640 GILLY LES CÎTEAUX. OBJET SOCIAL : Toutes prestations de services dans les domaines du secrétariat et de l'assistanat administratif. La gérante est Madame Stéphanie MARY, demeurant 1 Grande Rue - 21220 MESSANGES.
158454 Pour avis : La gérance.

MODIFICATION

DE STATUTS

CGBF

S.A.R.L. au capital de 30.300 Euros
Siège social :
17 rue Marcel Sembat - 21000 DIJON
R.C.S. : Dijon 480 401 389

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2021, il résulte que le siège social a été transféré au Lieu-Dit Le Reste - 56390 LOCQUETAS, à compter du même jour. L'article "SIEGE SOCIAL" des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de VANNES.
158126 Pour avis.

HOSTLINE

HOSTLINE, SAS au capital de 15.000 €, 49 rue de Chenove - 21000 DIJON, 851 285 056 R.C.S. DIJON : le 30/04/2021, transfert de siège au 5 Impasse des Ebaisières - 21800 QUETIGNY, et modification des statuts.
158141

TRAITEUR
BOURGEO

Dans l'annonce légale n° 156316 parue le 08/03/2021, il fallait lire : "Suivant AGM du 20/01/2021 et décisions du gérant du 22/04/2021", au lieu de "Suivant AGM du 20/01/2021".
158416

SAS "MS
TECHNOLOGIES"

capital 75.000 Euros
Siège :
AUBIGNY LA RONCE (21340)
Le Moulin à Vent
489 736 611 R.C.S. Dijon

L'A.G. du 1er/01/2021 a décidé le transfert du siège à AUBIGNY LA RONCE (21340), 15 Grande Rue, à compter de ladite date.
158392

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

HOLDING DCF

SAS au capital de 500.000 Euros
porté à 340.000 Euros
Siège social :
54 avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS
479 063 588 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes des associés des 6 et 8/04/21, il a été décidé de réduire le capital social de 160.000 € pour le ramener de 500.000 € à 340.000 € par voie de rachat et d'annulation de 32 actions. Le président a constaté en date du 14/05/21 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence. Mention R.C.S. de DIJON.
158402 Pour avis : Le président.



SELARL BJT

Avocats
Tour Elithis
1C bd de Champagne
21000 DIJON

PHARMACIE
PASCAL

SELARL au capital de 10.000 Euros
Siège social :
19 boulevard Pascal - 21000 DIJON
818 144 222 R.C.S. Dijon

Suivant acte unanime du 17/01/2020, les associés ont décidé de réduire le capital social d'un montant de 4.900 €, pour le porter à 5.100 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au R.C.S. de DIJON.
158404

Lexan Avocats

Société d'avocats
ZIRST II, 55 rue Blaise Pascal
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

B.D.M.

Société par actions simplifiée
au capital de 30.000 Euros
Siège social :
7 Faubourg Madeleine
21000 BEAUNE
801 972 274 R.C.S. Dijon

Décisions de l'Actionnaire unique en date du 6 mai 2021

Nomination en qualité de nouveau président de M. François FEMIA, demeurant 14 rue de Martray - 21190 MEURSAULT, en remplacement de Mme Fabienne PARRA, démissionnaire, avec effet à compter du 6 mai 2021.

ANCIENNES MENTIONS :
PRESIDENT : Mme Fabienne PARRA.
NOUVELLES MENTIONS :
PRESIDENT : M. François FEMIA.
158408 Pour avis : Le président.

DR WINE
SELECTION

SARL transformée en SAS
au capital de 5.000,00 Euros
Siège social :
5 rue Musette - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 533 519 534

Le 30/04/2021, l'associé unique a décidé :

— De transformer la société en SAS, sans création d'une personne morale nouvelle. Il n'a été apporté aucune modification à sa dénomination, son objet, sa durée, son siège, son capital et sa date de clôture d'exercice. Les fonctions de gérant exercées par Antoine Prudent prennent fin ;

— De nommer en qualité de président : Dr Wine Holding, SARL dont le siège est situé 5 rue Musette - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 793 489 006.

Les statuts ont été modifiés en conséquence :

FORME : Société par actions simplifiée.

Les mentions relatives aux SARL sont frappées de caducité.

CESSION D'ACTIONS ET AGREMENT : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions entre associés et à un tiers non associé sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire associé.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Mentions au R.C.S. de DIJON.
158409

"LES
BROUSSAILLES"

L'assemblée générale extraordinaire de la Société Civile Immobilière "Les Broussailles" au capital de 914,69 €, ayant son siège social à TALANT (21240), 15 rue Raymond Aron, immatriculée au RC DIJON n° 316 489 178 (2009 D 00336) ayant pour objet l'acquisition de parcelles de terrain, construction et aménagement de ces terrains à usage d'étang, mise en valeur desdits biens, constituée pour une durée de dix années à compter du 16 juin 2009, expirée le 13/06/2019 en cours de prorogation,

A décidé de proroger la durée de la société de 30 années à compter rétroactivement du 15/06/2019 jusqu'au 15 juin 2049

L'inscription modificative sera portée aux RC DIJON.
158367 Pour avis et mention.

HOPITAL PRIVE
DIJON
BOURGOGNE

SA au capital de 1.539.285,60 Euros
Siège social :
22 avenue François Giroud
21000 DIJON
404 724 809 R.C.S. Dijon

Par lettre en date du 31/03/2021, la société ALPHAMED, administrateur, a désigné en qualité de représentant permanent M. Arnaud JEUDY, demeurant 19 Villa des Belles Vues - 94120 FONTENAY SOUS BOIS en remplacement de M. Jean de FAULTIER ;

Par lettre en date du 12/04/2021, la société HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN-CAEN, administrateur, a désigné en qualité de représentant permanent Mme Sandrine ROCHAS, demeurant 25 rue Henri Barbusse - 21600 LONGVIC en remplacement de M. Sébastien LATASTE.

Suivant délibérations du 06/05/2021, le Conseil d'Administration a coopté en qualité d'administrateurs :

— Mme Sandrine ROCHAS, sunommée ;
— M. Philippe CARBONEL, demeurant 10 bld Rembrandt - 21000 DIJON.

En remplacement respectivement des sociétés HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN CAEN et COMPAGNIE GENERALE DE SANTE.

Mentions seront faites au R.C.S. de DIJON.
158433

ISOLATION
FACADE MYRAL

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000,00 Euros
Siège social :
Rue du Triage - ZI
21120 IS SUR TILLE
512 687 047 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal de l'associée unique et présidente du 31 mai 2021, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 31/05/2021, de IS SUR TILLE (Côte d'Or), Rue du Triage ZI, à 17 rue du Triage - 21120 IS SUR TILLE.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis :
158017 Le représentant légal.

EUROGERM

SA au capital de 431.502,10 Euros
Siège social :
2 rue Champ Doré
Parc d'activité du Bois Guillaume
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 349 927 012

Selon l'assemblée générale du 28/04/2021 et le conseil d'administration du 29/04/2021, il a été :

— Constaté la cessation des fonctions de Benoît Huvet au titre de ses mandats sociaux de (i) directeur général délégué et (ii) d'administrateur ;

— Décidé de nommer en qualité de nouveaux administrateurs :

• La société NAXICAP PARTNERS, SA dont le siège est situé 5-7 rue de Monttessy - 75007 PARIS, 437 558 893 RCS PARIS, dont le représentant permanent est Eric Aveïllan, demeurant 54 rue René Boulanger - 75010 PARIS ;

• Caroline Lachaud demeurant 470 route de Chevilly, 74210 LATHUILE ;

• Angèle Faugier demeurant 104 qui Clemenceau - 69300 CALUIRE ET CUIRE ;

• Virginie Lambert demeurant 14 rue Alexandre Berthier - 69110 SAINTE FOY LES LYON ;

• Marine Bussienne demeurant 44 boulevard de la Croix Rousse - 69001 LYON.

Mentions au R.C.S. de DIJON.
158440

L'ÉTAP

Suivant AGE en date du 16/04/2021, les associés de la société L'ÉTAP, SARL au capital de 30.000 €, siège social : 3 boulevard Eiffel - 21600 LONGVIC, R.C.S. DIJON 809 082 449, ont pris acte de la démission de Messieurs Alexandre VINCENT et Thierry VUILLEMOT de leurs fonctions de gérants de la société sans procéder à leur remplacement.
158453 Pour avis : La gérance.

SCP
GUILARD - CONVERS - PÉRÉ

Notaires à DIJON, 7 bd de Bosses
Successieurs de Maître MARION

"SAS DP
IMMOBILIER"

Société par actions simplifiée
au capital de 1.500,00 Euros
Siège social à :
FONTAINE LES DIJON (21121)
17 rue des Pinsons
R.C.S. : 799 855 754

Suivant A.G.E. en date du 18 mai 2021, il a été décidé :

De transférer à compter du même jour, le siège social.

ANCIENNE MENTION : FONTAINE LES DIJON (21121), 17 rue des Pinsons. NOUVELLE MENTION : CLENAY (21490), 12 rue de la Fontaine aux Lions.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

158455 Pour avis : La gérance.

SCP
GUILARD - CONVERS - PÉRÉ

Notaires à DIJON, 7 bd de Bosses
Successieurs de Maître MARION

"SCI MAGI"

Société civile immobilière
au capital de 200,00 Euros
Siège social à :
FONTAINE LES DIJON (21121)
17 rue des Pinsons
R.C.S. : 485 252 019

Suivant A.G.E. en date du 18 mai 2021, il a été décidé :

De transférer à compter du même jour, le siège social.

ANCIENNE MENTION : FONTAINE LES DIJON (21121), 17 rue des Pinsons. NOUVELLE MENTION : CLENAY (21490), 12 rue de la Fontaine aux Lions.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

L'article y afférant des statuts a été modifié en conséquence.

158456 Pour avis : La gérance.

SCP
GUILARD - CONVERS - PÉRÉ

Notaires à DIJON, 7 bd de Bosses
Successieurs de Maître MARION

"SAS AJC2"

Société par actions simplifiée
au capital de 500,00 Euros
Siège social à :
FONTAINE LES DIJON (21121)
17 rue des Pinsons
R.C.S. : 833 361 678

Suivant A.G.E. en date du 18 mai 2021, il a été décidé :

1. De transférer à compter du même jour, le siège social.

ANCIENNE MENTION : FONTAINE LES DIJON (21121), 17 rue des Pinsons. NOUVELLE MENTION : CLENAY (21490), 12 rue de la Fontaine aux Lions.

2. De modifier l'objet social en : "Toutes opérations de marchands de biens.

L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties, et l'échange de tous terrains et immeubles, droits sociaux de sociétés immobilières.

L'activité de "home staging" pour tout biens immobiliers.

La gestion et l'entretien de ces biens meubles ou immeubles et la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration et installation nouvelle.

Toutes prestations de service se rapportant à la vente, l'achat, la location, l'échange de tous droits immobiliers ou droits sociaux de sociétés immobilières, l'évaluation, l'expertise de ces biens à quelque fin que ce soit, l'étude et la réalisation de toutes opérations hypothécaires et toutes opérations liées à l'activité de marchands de biens.

La constitution de tous syndicats, participation ou sociétés sous toute forme, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport, participation, souscription ou achat d'actions, d'obligations ou de titres quelconques, ou encore sous la forme de commandite, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet principal ou secondaire se rattachant directement ou indirectement à celui de la présente société ou de nature à favoriser le développement de ses affaires.

Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou destinées à en permettre la réalisation."

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Les articles 3 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

158457 Pour avis : La gérance.

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Côte d'Or

COGENE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
7 rue du Dauphiné
21121 FONTAINE LES DIJON
817 801 483 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'associé unique du 30 avril 2021 : Le siège social a été transféré, à compter du 30/04/2021, de 7 rue du Dauphiné - FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or) à 5 rue du Dauphiné - 21121 FONTAINE LES DIJON.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

157916 Pour avis : La gérance.

CHARL'ANTOINE BOURGOGNE

Aux termes des DUA du 19/05/2021 de la société CHARL'ANTOINE BOURGOGNE, SARL au capital de 13.500 € sise 9 impasse Emile Guyard - 21160 COUCHEY, immatriculée 483 688 511 R.C.S. DIJON, il a été décidé de transférer le siège social au 4 rue Jean Moulin - 21160 COUCHEY avec effet au 19/05/2021. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Modification sera faite au R.C.S. de DIJON.
158458

DE DIETRICH PROCESS SYSTEMS SEMUR

SAS au capital de 474.000 Euros
Siège social :
31 rue de l'œuvre - Z.I.
21140 SEMUR EN AUXOIS
R.C.S. Dijon 312 127 483

Par décision de l'AG du 14/06/2018, il a été décidé de nommer la société MAZARS domiciliée 1, rue des Arquebusiers - 67000 STRASBOURG et représentée par Monsieur Valentin WITTMANN dont le numéro d'immatriculation au R.C.S. STRASBOURG est 348 600 990 en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société BARBIER FRINAULT ET AUTRES devenue ERNST & YOUNG et domiciliée 41 rue Ybry à 92200 NEUILLY SUR SEINE à compter du 01/01/2018 pour une durée de 6 ans.
158320



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DOUBLE APPUI

Société par actions simplifiée
au capital de 995.000 Euros
Siège social :
14 rue André Fleury - 21000 DIJON
494 030 786 R.C.S. Dijon

ASSP 07/05/2020 : Augmentation de capital social de la société de 990.000 €. ANCIENNE MENTION : 5.000 €. NOUVELLE MENTION : 995.000 €. R.C.S. DIJON.
158484 Pour avis.

ANNONCES LÉGALES :

**Angélique NIOT
Virginie DOTI
Marie DEBRAY
Tél. 03 80 68 25 55**

DISSOLUTION

DE SOCIETE



35 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

EURL PLANIOL

Société à responsabilité limitée à associé unique en liquidation au capital de 7.623 Euros
Siège social :
12 rue François Mitterrand
21120 IS SUR TILLE
441 331 618 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 2 mai 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 mai 2021 et sa mise en liquidation.

L'associé unique a nommé comme liquidateur, Monsieur Manuel PLANIOL, demeurant 1 impasse des Billards - 21120 TIL CHATEL, gérant de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 impasse des Billards - 21120 TIL CHATEL, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
158429 Pour avis.

AUTISME FORMATION BOURGOGNE FRANCHE COMTE - A.F.B.F.C

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.000 Euros
Siège social :
14 H rue Pierre de Coubertin
Parc Mirande - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 829 800 804

Par décision de l'associé unique du 06/05/2021 :

— il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 06/05/2021 et sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur Mme Marie-Christine GARNIER-GALLIMARD, 12 Grande Rue - 21220 EPERNAY SOUS GEVREY avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14 H rue Pierre de Coubertin Parc Mirande - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés ;

— il a été mis fin aux mandats du directeur général et des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant à compter du 06/05/2021. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
158211

LA VILLA MOLIDOR

LA VILLA MOLIDOR, SCCV en liquidation au capital de 1.000 €, siège social : 52 rue Françoise Giroud, B.P. 76626 - 21000 DIJON (Côte d'Or), 751 858 994 R.C.S. DIJON. Par AGE du 31/03/2021, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31/03/2021 suivi de sa mise en liquidation. Liquidatrice : BVM PROMOTION, SAS au capital de 37.000 € dont le siège est à DIJON (Côte d'Or), 52 avenue Françoise Giroud, B.P. 76626, R.C.S. de DIJON n° 490 961 869. Siège de la liquidation : Au siège social à DIJON (Côte d'Or), 52 rue Françoise Giroud, B.P. 76626. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
157946 Pour avis : Le liquidateur.

DUO

DUO, société civile en liquidation au capital de 1.000 €, siège social : 1 rue En Clairvot - 21850 SAINT APOLLINAIRE, 501 616 130 R.C.S. DIJON. Par AGE du 31/03/2021, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31/03/2021 suivi de sa mise en liquidation. Liquidatrice : CELIANE, SARL au capital de 1.765.000 € dont le siège est à DAIX (Côte d'Or), 17 rue de Dijon, R.C.S. DIJON 491 816 179. Siège de la liquidation : Au siège social à SAINT APOLLINAIRE (Côte d'Or), 1 rue En Clairvot. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
157948 Pour avis : Le liquidateur.

MY HOME

MY HOME, SCCV en liquidation au capital de 1.000 €, siège social : 52 avenue Françoise Giroud Parc Valmy - 21000 DIJON, 809 086 622 R.C.S. DIJON. Par AGE du 31/03/2021, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31/03/2021 suivi de sa mise en liquidation. Liquidateur : Raphaël MERCUSOT, demeurant à FIXIN (Côte d'Or), 7 rue Magnien. Siège de la liquidation : Au siège social à DIJON (Côte d'Or), 52 avenue Françoise Giroud Parc Valmy. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
157951 Pour avis : Le liquidateur.

HAG VIGNOBLES

SAS au capital de 100 Euros
Siège social :
37 rue Elsa Triolet - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 851 404 889

Avis de dissolution

Le 30/04/2021, l'associé unique a décidé (i) la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, (ii) la nomination comme liquidateur de la société GARROS VINEYARDS LTD, société de droit hongkongais, dont le siège est sis 4th Floor, VC House, 4-6 On Lan Street, Central, Hong-Kong, immatriculée au registre du commerce de Hong-Kong sous le n°2834626, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC de DIJON. Mention au R.C.S. de DIJON.
158411

SCL PONTARLAI

Société civile d'exploitation agricole en liquidation au capital de 224.400 Euros
Siège social :
2 bis rue des Bernardines
21110 TART L'ABBAYE
511 044 794 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2021, la collectivité des associés de la SCL PonTarLait a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs, Monsieur Olivier JOLIET, demeurant TART L'ABBAYE - 21110 et Monsieur Jérôme PESTEL, demeurant 1 Grande Rue - 21130 PONT, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 2 bis rue des Bernardines - 21110 TART L'ABBAYE, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
158108 Pour avis : Les liquidateurs.

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE ?
03.80.68.25.55

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LES RUCHERS DES JARDINS-FORETS

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 4.500,00 Euros
Siège social :
5 rue de la Source, Maizières
21230 MAGNIEN
817 832 819 R.C.S. Dijon

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale des associés de la société en date du 31/12/2020, et tenue au siège social, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur de Monsieur Jean-Yves GAGET et constaté la clôture définitive de la liquidation de la société.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

157711 Pour avis : Le liquidateur.

LA VILLA MOLIDOR

LA VILLA MOLIDOR, SCCV au capital de 1.000 €, siège social : 52 rue Françoise Giroud, B.P. 76626 - 21000 DIJON, 751 858 994 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale des associés du 31/03/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
157947 Pour avis : La liquidatrice.

DUO

DUO, société civile en liquidation au capital de 1.000 €, siège social : 1 rue En Clairvot - 21850 SAINT APOLLINAIRE, 501 616 130 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale des associés du 31/03/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
157949 Pour avis : La liquidatrice.

MY HOME

MY HOME, SCCV en liquidation au capital de 1.000 €, siège social : 52 avenue Françoise Giroud Parc Valmy - 21000 DIJON, 809 086 622 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale des associés du 31/03/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
157952 Pour avis : Le liquidateur.

CHRONELEC DISPLAY

SARL au capital de 8.000,00 Euros
Z.A. Beaugerard
21490 NORGES LA VILLE
510 960 289 R.C.S. Dijon

Au terme d'une délibération de l'AGE en date du 15 mai 2021 la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.
158104

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la modification du plan de :

SAS DOMINIQUE PRUDENT

R.C.S. CHALON SUR SAONE
657 150 074. Lieudit Bois de Chize - 71500 BRANGES.
158461

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CHIAOUI KAMEL

RM 502 881 311. Travaux de revêtements de sols. 1 place des Mariniers - 21000 DIJON.
158463

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

BCVI (SARL)

R.C.S. DIJON 798 780 151. Promotion immobilière de logements. Chemin de la Sans Fond Domois - 21600 FENAY.
158464

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LAUREILLARD PIERRE

RM 380 672 386. 44 rue Maurice Ravel - 21000 DIJON.
158465

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LE SERRURIER DU 21 (SAS)

R.C.S. DIJON 838 313 534. Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. 2 rue du Russet - 21470 BRAZEY EN PLAINE.
158466

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CAP 21 (SARL)

R.C.S. DIJON 852 735 430. Services d'aménagement paysager. 27 rue de la Gare - 21260 SELONGEY.
158467

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

3 M SIAM (SARL)

R.C.S. DIJON 841 160 252. Restauration traditionnelle. 12 boulevard Clémenceau - 21000 DIJON.
158468

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

AFRIC 'N' FOOD (SARL)

R.C.S. DIJON 831 725 908. Restauration de type rapide. 28 rue Devosges - 21000 DIJON.
158469

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

A4 BLEU LAGOON (SARL)

R.C.S. DIJON 428 673 081. Agencement de lieux de vente. 3 rue du Stand - 21200 BEAUNE.
158470

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

C S E (SARL)

R.C.S. DIJON 808 281 166. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. 38 rue Jules d'Arbaumont - 21000 DIJON.
158471

LIQUIDATION JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

PAGATRANS (SARL)

R.C.S. DIJON 484 896 840. Transports routiers de fret interurbains. 9 rue Pablo Picasso - 21500 MONTBARD. Date de cessation des paiements : 29/03/2021.
Liquidateur : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>
158459

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 18/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

AU DOMINO (SARL)

R.C.S. DIJON 838 027 654. Restauration traditionnelle. 57 avenue du drapeau - 21000 DIJON. Date de cessation des paiements : 18/11/2019.
Liquidateur : SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>
158460

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. DESSAIR JEAN-PAUL décédé le 12/02/2019 à QUETIGNY (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218056256/DS.
158417

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

SUCCESION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme POZZI veuve RONDOT SIMONE décédée le 16/05/2019 à AUXONNE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218057713/DS. 158419

SUCCESION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme AUQUIERE div BOQUET RENEE décédée le 21/04/2017 à BEAUNE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058455/DS. 158421

SUCCESION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme COGNARD Elise Mauricette décédée le 12/05/2020 à DIJON (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218064359/DS. 158423

SUCCESION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme SOGNY divorcée CAITUCOLI Line Renée Marie décédée le 14/04/2020 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218063364/DS. 158425

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/06/2020 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme AMIOT RENEE décédée le 01/03/2018 à ARNAY LE DUC (21). Réf. 0218058370/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158427

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 20/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme ZEMMOURI veuve DIAFAT YAMINA décédée le 03/11/2020 à QUETIGNY (21). Réf. 0218071022/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158443

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 13/04/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. GAY REMY décédé le 09/01/2021 à FAIN LES MONTBARD (21). Réf. 0218071021/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 158445

AVIS

ADMINISTRATIF

PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

Demande d'autorisation environnementale et de permis d'aménager pour la réalisation d'une zone d'activités à CREANCEY

Avis d'enquête publique

OBJET, DUREE ET LIEUX D'ENQUETE

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2021 une enquête publique sera ouverte du mardi 18 mai 2021 à 14h au vendredi 18 juin 2021 à 12h, soit 32 jours, sur la commune de CREANCEY, suite à la demande présentée par la SARL SOUS LE REGARD DE SAINT-ETIENNE, pour la réalisation d'une zone d'activités à CREANCEY en vue de l'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du code de l'environnement et du permis d'aménager, pour la réalisation d'une zone d'activités, projet situé sur le territoire de la commune de CREANCEY.

Au terme de la procédure, le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou portant refus des travaux, au titre du code de l'environnement.

Le maire est compétent pour prendre la décision sur le permis d'aménager.

Commissaire enquêteur

M. Jean-Michel MERIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de DIJON en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

— A la Mairie de CREANCEY, sur support papier ou sur un poste informatique, aux jours et horaires d'ouverture habituel au public (hors couvre-feu les lundi et jeudi de 18h à 19h30 et, pendant le couvre-feu, les samedis de 10h à midi) ;

— A la direction départementale des territoires (DDT) de la Côte-d'Or, 57 rue de Mulhouse à DIJON, après prise de rendez-vous préalable, sur support papier ou sur un poste informatique ;

— Sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2457> - sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques - environnement - eau - enquêtes publiques).

Le public pourra faire valoir ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

— Directement sur le registre d'enquête mis à disposition du public à la Mairie de CREANCEY ;

— En les adressant par voie postale, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur,

M. Jean-Michel MERIAUX, à la Mairie de CREANCEY (21320). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête ;

— Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2457>

Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, à la Mairie de CREANCEY les mardi 18 mai 2021 de 14h à 17h, samedi 5 juin 2021 de 9h à 12h et vendredi 18 juin 2021 de 9h à 12h.

Identité de la personne responsable du projet

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés aux responsables du projet :

M. Etienne DE MONTILLE - etienne@demontille.com - Tél. : 03.80.21.39.14 et M. Philippe MIMÉUR - contact@tpgiboulot.fr - Tél. : 06.03.80.26.78.

Communication du dossier d'enquête

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte-d'Or (direction départementale des territoires, service de l'eau et des risques, 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON).

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public soit à la Mairie de CREANCEY où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte-d'Or, direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à DIJON ou sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques - environnement - eau - enquêtes publiques).

Pour la directrice départementale des territoires, La responsable du bureau police de l'eau, Signé : Elise JACOB.

158071

PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

Installations classées - Avis de consultation du public

SARL PIANETTI-MILESI

Projet de stockage et de travail du bois sur la commune de Recey sur Ource

Par arrêté préfectoral N° 594 en date du 3 mai 2021, une consultation du public sera ouverte du mardi 15 juin 2021 au jeudi 15 juillet 2021 inclus, en mairie de RECEY SUR OURCE (21290) sur la demande présentée le 19 décembre 2018, complétée le 16 mars 2021, par M. Bernard PIANETTI, gérant de la SARL PIANETTI-MILESI, dont le siège social est situé 4 rue de la Tannerie 21290 RECEY SUR OURCE, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement pour un projet de stockage et de travail du bois sur la commune de Recey-sur-Ource - 4 rue de la Tannerie.

CONSULTATION DU DOSSIER (Du 15/06 au 15/07/2021) :

— sur support papier, en mairie de RECEY-SUR-OURCE (21290) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans le respect des règles sanitaires mises en place soit : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ;

— sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 ;

— en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : <http://www.cote-dor.gouv.fr/recherche-par-commune-a2370.html>

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 15/06 au 15/07/2021) :

— sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de RECEY SUR OURCE (21290), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus ;

— par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex ;

— par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe2@cote-dor.gouv.fr

AUTORITE COMPETENTE : Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet, La Cheffe du pôle environnement et urbanisme, Signé : E. MORI.

158203

PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

Installations classées - Avis de consultation du public

FRANCOIS MARTENOT SAS

Projet pour une activité de conditionnement de vin sur la commune de VIGNOLES - 6 rue du Docteur Barolet

Par arrêté préfectoral N° 499 en date du 23 avril 2021, une consultation du public sera ouverte du mardi 15 juin au jeudi 15 juillet 2021 inclus, en mairie de VIGNOLES (21200) sur la demande présentée le 1er avril 2021, par Monsieur Olivier VINCENT, Directeur de site de la société FRANCOIS MARTENOT SAS dont le siège social est situé 6 rue du Docteur Arthur Barolet 21200 VIGNOLES, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement pour une activité de conditionnement de vin sur la commune de Vignoles au 6 rue du Docteur Arthur Barolet.

CONSULTATION DU DOSSIER (Du 15/06 au 15/07/2021) :

— sur support papier, en mairie de VIGNOLES (21200) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans le respect des règles sanitaires mises en place soit : Lundi de 15h à 19h, Mardi de 10h à 14h Mercredi de 13h30 à 17h30, Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, Vendredi fermé ;

— sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 ;

— en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : <http://www.cote-dor.gouv.fr/recherche-par-commune-a2370.html>

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 15/06 au 15/07/2021) :

— sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de VIGNOLES (21200), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus ;

— par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex ;

— par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe2@cote-dor.gouv.fr

AUTORITE COMPETENTE : Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet, La Cheffe du pôle environnement et urbanisme, Signé : E. MORI.

158216

COMMUNE DE BEIRE LE CHÂTEL

Approbation de la révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration de Plan Local d'Urbanisme de Beire le Châtel et institution du périmètre de Droit de Prémption Urbain

Par délibération en date du 1er mars 2021 le Conseil Municipal de Beire le Châtel a approuvé la révision générale de son POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme, décidé de soumettre à déclaration préalable l'édification des clôtures (sauf celles agricoles, forestières ou autoroutières) sur l'ensemble du territoire et institué le permis de démolir en zone UC du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Par une autre délibération du même jour, le Conseil Municipal a également décidé de re-instaurer le droit de préemption urbain qui couvrira désormais les zones urbaines et à urbaniser du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Ces deux délibérations ont été affichées en Mairie pour une durée d'un mois à compter du 18 mars 2021.

Ces deux délibérations, ainsi que le Plan Local d'Urbanisme approuvé et le plan de Droit de préemption Urbain, sont tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les :

— mardi de 13 heures à 17 heures ;

— jeudi de 14 heures à 18 heures 30 minutes ;

— vendredi de 8 heures 30 minutes à 12 heures.

Ils sont également consultables sur le site internet de la Commune de Beire le Châtel à l'adresse suivante <https://www.beire-le-chatel.fr>, ainsi qu'en Préfecture (ou en Direction Départementale des Territoires).

Toute personne intéressée peut obtenir, à ses frais, une copie de ces documents sur demande écrite formulée à l'intention de M. le Maire à l'adresse suivante : Mairie, 1 route de Dijon - 21310 BEIRE LE CHATEL.

Le Maire, Signé : Laurent BOISSEROLLES.

158446

COMMUNE DE BROCHON

Avis de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n° 3 du plu de BROCHON

La commune de BROCHON informe les habitants que le maire a pris l'initiative d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de BROCHON par arrêté municipal N° 64-2019 en date du 10 décembre 2019.

Cette modification simplifiée a pour objet de modifier une zone 1AUL en zone 1AUE en partie sur les parcelles A1 151, A1 155, A1 156, A1 157, A1 158 et A1 159.

Par délibération N° 65/ 2019 du 11 décembre 2019, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du dossier au public, qui sont ici portées à la connaissance du public.

Le dossier sera consultable à la mairie de BROCHON aux heures habituelles d'ouverture du 05 juin 2021 au 05 juillet 2021 inclus. Des registres seront également disponibles dans ces deux lieux avec le dossier, dans lesquels pourront être consignées les observations du public.

A l'issue de cette mise à disposition, le maire de BROCHON en dressera un bilan et soumettra le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, à l'approbation du conseil municipal.

158448

COMMUNE DE CHASSAGNE-MONTRACHET - 21

Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération modificative en date du 18 mai 2021, le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire communal.

Cette délibération précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de la mairie.

Cette délibération peut être consultée dans ses locaux.

158462

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX CHAFIK

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Laura PICOT, Notaire titulaire d'un Office Notarial à LYON (6ème arrondissement), 63 rue Boileau, CRPCEN 69212, le 15 mars 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté de biens réduite aux acquêts entre : Monsieur Fouad CHAFIK, Footballeur professionnel, et Madame Samira ICHBA, chargée de relation client, son épouse, demeurant ensemble à RUFFEY LES ECHIREY (21490), 15 rue Mathilde Rognon.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

158410 Pour insertion : Le Notaire.

EPOUX RENARDET

Changement de régime matrimonial - Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Mathieu THAVAUD Notaire associé à SEMUR EN AUXOIS (21140), 26 rue Jean Jacques Collenot, office notarial n° 21059, le quatorze mai deux mille vingt et un,

Monsieur Michel Charles RENARDET et Madame Marie-France Chantal MOUCHOT son épouse demeurant ensemble à POUILLENAY (Côte-d'Or), 3 rue des Champs mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de DARCEY (Côte-d'Or) le 9 septembre 1961, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Mathieu THAVAUD où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

158414 Pour avis.

ABONNEZ-VOUS POUR 1 AN ET PAYEZ PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

TÉL. : 03.80.38.25.55 - abonnement.jdp@forumeco.com

40€ au lieu de 69€

AVIS D'EXPERT

Quelques conseils pour obtenir une protection efficace

Droit des marques. Avec plus de 100.000 marques déposées, la France a connu un record de dépôts en 2020. Facile en apparence, le dépôt de marque peut cacher certaines embuches. Mode d'emploi d'un dépôt serein.



PAR CONSTANCE CUVILLIER,
AVOCAT AU SEIN DE LEGI CONSEILS.
constancecuvillier@legiconseils.com



Le dépôt semble en effet facile et rapide : il peut être effectué sans assistance, par le biais de procédures en ligne sur le site de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), sans contrôle particulier de la part de l'office au moment du dépôt. L'horizon semble dégagé.

Mais ce calme apparent peut faire place à des turbulences. En l'absence de toute précaution, le titulaire de la marque risque de connaître des déconvenues.

Une marque « mal » déposée va devenir une proie facile pour de multiples prédateurs : si la jeune marque survit aux contestations administratives, et obtient son certificat d'enregistrement, elle ne sera pas pour autant à l'abri et pourra succomber avant l'expiration de la durée de protection habituelle.

Ainsi, un « faux départ » peut mettre en péril un projet commercial naissant et occasionner des pertes financières non négligeables.

Mieux vaut donc procéder à quelques vérifications, en amont mais également en aval du dépôt.

Tout d'abord, il convient d'avoir en mémoire que la fonction essentielle de la marque est de **distinguer** les pro-



duits et services visés de ceux des concurrents.

Un signe **arbitraire** par rapport aux produits et services qu'il désigne est un moyen pour le consommateur d'identifier l'origine du produit/service, et permet d'obtenir une protection efficace par le droit des marques.

Prenons l'exemple de la marque « Vente Privée » : elle a été jugée dépourvue de caractère distinctif, les termes « vente privée » constituant dans le langage courant la désignation usuelle du service consistant à proposer à la vente, lors d'événements d'une durée limitée et à un public restreint, des produits de marques en nombre limité et à très bas prix, issus d'opérations de déstockage. La marque a été annulée, obligeant son titulaire à déposer la nouvelle marque « Veepee » (1).

Sans caractère distinctif donc, pas de protection solide.

Verbale, figurative, sonore, multimédia, hologramme, etc... de nombreux types de signes peuvent être déposés. Il faut également garder à l'esprit que

le droit des marques est gouverné par le **principe de spécialité** : la protection conférée par le droit des marques sur un signe est cantonnée aux produits et services identiques ou similaires. En d'autres termes, un signe, même réservé à titre de marque, peut être déposé et exploité pour des produits et services différents.

C'est la raison pour laquelle Montblanc est un signe déposé à la fois pour des crèmes glacées et des articles de papeterie, ou que Lotus existe pour des véhicules et des articles d'hygiène.

Un fois le signe choisi, et le libellé élaboré, il est recommandé de vérifier si le signe est **disponible**. Une recherche d'antériorités approfondie permettra de faire un état des lieux de l'existant pour se conforter dans son choix ou y renoncer aussitôt.

Une fois le dépôt effectué, la protection est accordée pour une durée de dix ans.

Quelques bons réflexes permettront à la vie de la marque d'être un long fleuve tranquille.

La **surveiller** : effectuer une surveillance de marque est le seul moyen de vérifier qu'un tiers ne dépose pas un signe identique ou similaire.

Cela permet donc au titulaire de maintenir son avantage concurrentiel et les investissements publicitaires et de marketing faits sur la marque.

En effet, l'usage non autorisé d'une marque concurrente peut entraîner un trouble commercial et une dépréciation de la marque préjudiciables.

L'**exploiter** : en l'absence d'exploitation sérieuse et effective d'une marque par son titulaire pendant une période de cinq ans, pour les produits et services visés par ladite marque, celui-ci peut être déchu de ses droits.

La société Mac Donalds a ainsi perdu la marque « Big Mac », les preuves de l'exploitation effective n'ayant pas été jugées suffisantes par les juges européens (2).

Par ailleurs, la société Adidas AG a perdu sa marque à trois bandes au sein de l'union européenne après qu'une société concurrente belge l'ait attaquée

pour défaut de caractère distinctif.

Adidas n'a pas réussi à prouver que la marque en cause aurait été utilisée sur l'ensemble du territoire de l'Union et qu'elle aurait de ce fait acquis un caractère distinctif par l'usage (3).

Nullité ou déchéance : dans les deux cas, la constitution d'un dossier de preuves d'usage, enrichi de manière complète et régulière sera un rempart efficace en cas d'action.

Re-déposer ? Enfin, si la marque évolue (changement de logo, de charte graphique, de couleurs), il est important de se faire conseiller utilement afin de savoir si le signe modifié est toujours protégé.

◆ (1). TGI Paris 3 octobre 2019 troisième chambre première section.
(2). EUIPO, Cancellation Div. n° 14788 C, 11 janv. 2019, Supermac's Ltd c/ McDonald's International Property Company, Ltd (Marque Big Mac N°62638)
(3). T-307/17 Adidas AG/EUIPO

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Toute l'information économique et juridique régionale



L'HEBDO
De l'info et des annonces légales



LES HORS-SÉRIE
Des outils de travail incontournables pour les décideurs



LES DOSSIERS
Focus sur des thématiques fortes



Abonnez-vous !

BULLETIN D'ABONNEMENT 2020 / 2021

À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS-SERVICE ABONNEMENTS- 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON
OU PAR EMAIL : abonnement.jdp@forumeco.com

OFFRES D'ABONNEMENT

- 1 an (52 numéros) : 69 € TTC
- 2 ans (104 numéros) : 70 € TTC
- 3 ans (156 numéros) : 110 € TTC
- Par prélèvement automatique : 40 € TTC par an
(par tacite reconduction)

Société

Nom * : Prénom * :

Adresse * :

..... B. P.

Code Postal, Ville * :

Tél. * :

E-mail * :

Activité :

Signature ou cachet * :

RESSOURCES HUMAINES

Après un an de crise sanitaire, les RH au bord du burnout ?

Analyse. Pour la quatrième année consécutive, les Editions Tissot et PayFit s'associent pour réaliser, après une année hors normes, le baromètre « Les RH au quotidien ». Il dresse l'état des lieux de la perception de leur métier et de son évolution par plus de 800 professionnels RH, en première ligne dans les entreprises face à la crise sanitaire. Cette nouvelle édition révèle un métier qui passionne toujours autant mais dont les difficultés d'exercice s'accroissent.



Un an après le début de la pandémie, les résultats montrent que les professionnels RH sont épuisés, 82 % d'entre eux se disent proches de l'épuisement. Un constat dont la crise n'est pas la seule cause, les trois éditions précédentes du baromètre ayant déjà fait état de nombreuses frustrations et charges excessives.

LES DIFFICULTÉS ACCENTUÉES PAR LA CRISE

En 2021, 61% des RH continuent à courir après le temps et déplorent le peu de ressources internes qui leur sont allouées. Un sentiment renforcé par la complexification du métier et, même si la situation s'est globalement améliorée, par une difficulté à suivre les dernières évolutions réglementaires en droit du travail (36 %), une veille pourtant indispensable pour garantir la conformité juridique des décisions et des écrits. Force est de constater que



la crise sanitaire a amplifié les problèmes latents. L'année 2020 fut un accélérateur de stress et de complexité pour les RH, en bouleversant leur organisation. De nouvelles priorités ont

balayé les précédentes : la mise en place du chômage partiel et du télétravail ainsi que l'installation de protocoles sanitaires ont dû être effectuées en un temps record, tout en assurant

l'information et le soutien des salariés ! 75% des RH déclarent être davantage sollicités par les salariés dans cette période. Ils sont 91% à penser que le niveau de sollicitations sera équivalent

en 2021 et même supérieur à 2020.

UNE ACCÉLÉRATION DE LA DIGITALISATION DU MÉTIER

Le déploiement des outils digitaux



MATHIEU BERNARD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE PAYFIT

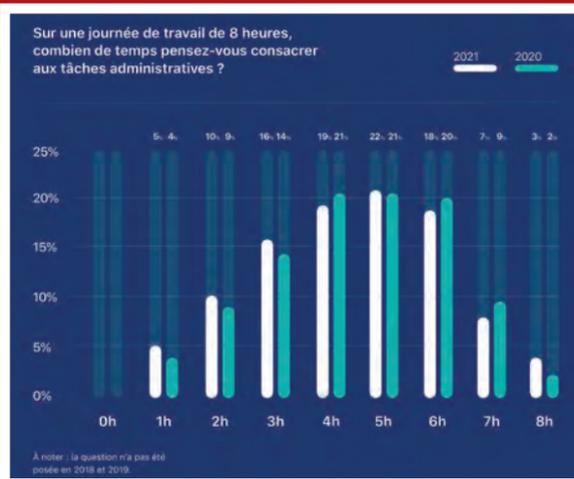
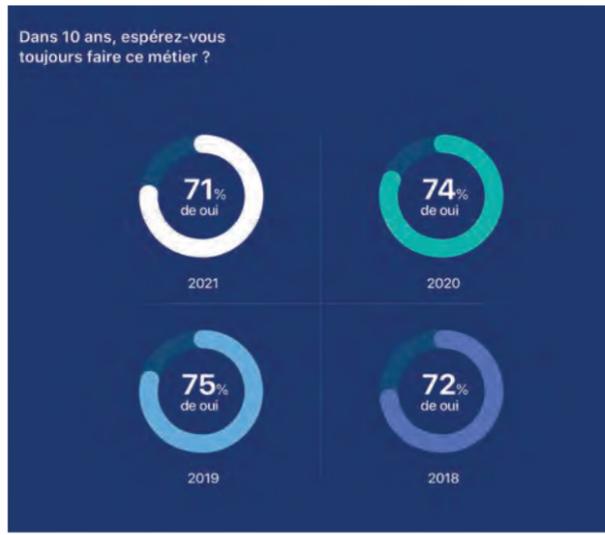
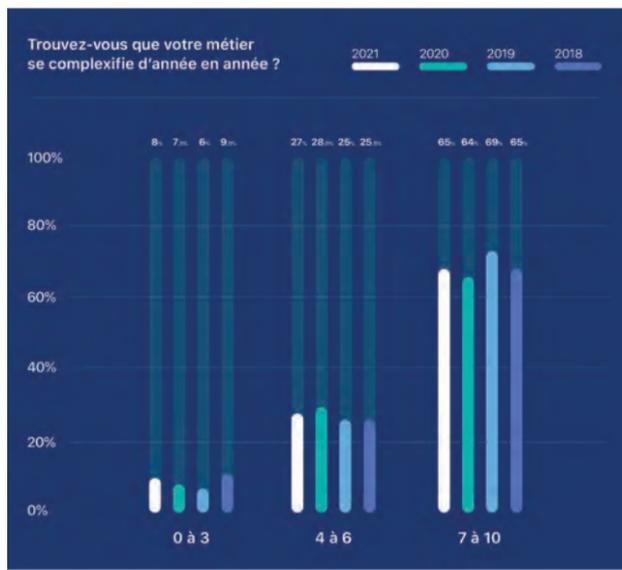
« Aujourd'hui plus que jamais, les ressources humaines jouent un rôle pivot dans la croissance économique des entreprises, et d'autant plus chez les PME et les TPE. Le bien-être des employés, et donc des professionnels des ressources humaines, est une priorité pour PayFit. Nous devons continuer à travailler pour améliorer leurs conditions de travail. C'est dans ce but que nous avons conçu notre produit. C'est dans cette direction que nous continuons de nous diriger. »

À PROPOS

Des Éditions Tissot
 Depuis plus de 40 ans, les Éditions Tissot proposent des solutions pour faciliter l'application en entreprise du droit du travail, de la paie, de la santé-sécurité, de la comptabilité et fiscalité et du management en les rendant accessibles aux non-experts.

De PayFit
 Lancée en 2016, PayFit est une entreprise française qui ambitionne, via une solution SaaS, de faciliter une tâche considérée comme complexe et chronophage : la gestion de la paie et des ressources humaines. Fondée par Firmin Zocchetto, Ghislain de Fontenay et Florian Fournier, PayFit a levé 500.000 euros auprès de Kima Ventures et de The Family en 2016, 14 millions d'euros auprès d'Accel en 2017 et 160 millions d'euros auprès d'Eurazeo Growth et Bpifrance en 2019 puis en 2021.

PayFit est implantée en France, Allemagne, Espagne, Italie et Royaume-Uni et compte à ce jour 500 employés qui accompagnent 5.000 entreprises dans la gestion de leurs paies et de leurs ressources humaines. Au dernier salon VivaTech, PayFit a reçu le prix de « prochaine licorne européenne » de la catégorie B2B pour PME.



Les RH au cœur de la gestion de crise en entreprise



apparaît comme la solution la plus efficace pour soulager les RH des tâches les plus chronophages. Il ressort de l'enquête que sur une journée de travail de huit heures, 69 % d'entre eux consacrent au moins la moitié de leur temps aux tâches administratives. Ils sont 83 % à déclarer utiliser des outils digitaux dans leur fonction, soit sept points de plus qu'en 2020 et 80 % d'entre eux sont aujourd'hui équipés d'outils pour la gestion de la paie (soit dix points de plus qu'en 2020). Et pourtant, 57 % déclarent encore passer entre un et cinq jours par mois sur cette tâche,

et 38 % plus de six jours ! Autres facteurs favorisant l'accélération de la digitalisation du métier : la généralisation du travail à distance et la conscience écologique (l'envie de limiter l'utilisation du papier augmente de 13 points par rapport à 2020). Mais, parmi les 83 % des personnes interrogées qui déclarent utiliser des outils digitaux dans leur fonction, plus d'un quart ne sont pas satisfaites des outils dont elles disposent.

UNE BAISSÉ DE MORAL

Dans cette période inédite, les RH souhaitent tout particulièrement que

leur implication et la charge de travail supplémentaire engendrée par la crise sanitaire soient reconnues. Ils sont 75 % à penser avoir une image positive auprès des salariés et 84 % auprès des dirigeants.

Cependant et compte tenu du contexte, le moral des professionnels de la fonction RH reste morose : 71 % d'entre eux se sentent globalement isolés ou frustrés.

UN MÉTIER-PASSION, GUIDÉ PAR LA DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE

Plus de 70 % des RH ont choisi leur métier pour sa dimension

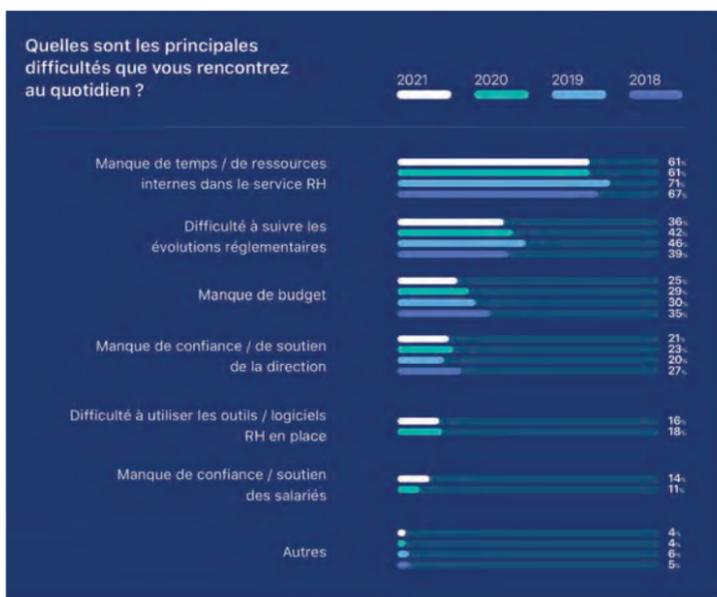
humaine et sociale, une vocation bien éloignée de la réalité de leur exercice quotidien, consacré aux tâches administratives.

Accompagner l'évolution des salariés, faire évoluer la culture d'entreprise en valorisant les compétences, leur apporter du bien-être, voilà ce qui motive principalement les RH.

D'ailleurs, selon eux, les salariés souhaitent qu'ils travaillent en priorité sur leur qualité de vie au travail (78 %), bien avant les sujets de formation (61 %) ou de rémunération (46 %).

Malgré tout, les ressources humaines continuent à séduire : 71 % des professionnels interrogés déclarent toujours vouloir exercer ce métier dans dix ans.

♦ *Méthodologie* : Les Éditions Tissot et PayFit ont diffusé le questionnaire mis en place grâce au logiciel Alchemer entre le 25 janvier au 22 février 2021 auprès de leurs clients et prospects. Ce sont 825 personnes qui ont complété le questionnaire. L'analyse a été effectuée à partir du tri à plat des réponses et de tableaux croisés.



CAROLINE ACS
 DIRECTRICE GÉNÉRALE
 DES ÉDITIONS TISSOT

« Jamais les professionnels des RH n'ont été autant sollicités sur une période aussi longue. Certains sont au bord du burnout alors que leur rôle pour préserver la santé des salariés et organiser la poursuite de l'activité est plus que jamais indispensable. La grande majorité d'entre eux plébiscitent des solutions et outils digitaux qui leur permettent de gagner du temps et de simplifier le suivi des évolutions réglementaires. Cette période très exceptionnelle nous a permis non seulement de resserrer nos liens avec les professionnels mais également de développer de nouvelles solutions pour les libérer des contraintes de plus en plus pesantes du métier. »

Tendance. Aucune prise de risque lors de l'achat d'une voiture neuve. On choisit le blanc en priorité ou on hésite longuement entre deux nuances de gris. Pour espérer mieux la revendre ensuite.

Couleur des voitures : encore et toujours le blanc



Il suffit de peu de chose pour passer pour un automobiliste original. Acheter une voiture verte par exemple. C'est la couleur qui rallie le moins de suffrages lorsqu'on passe commande d'un modèle neuf. Et pourtant, tous les amateurs d'anglais vous le confirmeront : rien n'est plus séduisant qu'une carrosserie « british racing green ». Ceux qui sont un peu snobs disent BRG. Mais voilà, le vert, fut-il anglais et rappeler l'époque où une couleur nationale était attribuée aux voitures de course, fait un peu peur. La peur de rencontrer des difficultés le jour où on cherchera à revendre sa chère bagnole. Par prudence, les clients préfèrent se réfugier du côté des valeurs supposées sûres. Celles qui à défaut

de susciter une franche adhésion ne génèrent aucun rejet. Mettre de la couleur dans sa vie d'automobiliste : quelle drôle d'idée !

Le blanc fait presque l'unanimité à l'échelon planétaire avec une moyenne de l'ordre de 40 %. Une tendance de fond qui touche de nombreux objets à la mode et fait loi en matière de décoration. L'automobile n'y échappe pas. Avec des différences selon les continents. En Asie, près d'une voiture sur deux est blanche alors qu'en Europe seulement 28 % des clients le choisissent. En fonction des marchés, certains constructeurs proposent même plusieurs nuances de blanc à leur catalogue.

Les modèles hybrides et électriques sont souvent

choisis en blanc comme pour symboliser une certaine pureté à défaut de pureté certaine. Sans oublier bien sûr les véhicules d'entreprise, majoritairement blanc, qu'il s'agisse des voitures ou des utilitaires légers, les fameux fourgons qu'on rencontre en France en plus grand nombre que dans les pays voisins. Il s'agit d'un choix pragmatique. Le blanc, tout au moins celui de ce type de modèle, étant une teinte basique de série ne fait pas partie d'une option renchérissant le prix d'achat. Et puis, cela facilite la revente.

Derrière le blanc, on trouve le noir qui séduit 17 % des automobilistes dans le monde. On lui associe une certaine sophistication, même si c'est moins vrai qu'il

ya 25 ans. Suit de près le gris ou plutôt les gris avec 13 % du total et l'argent (8 %) qu'on peut ranger dans le même camp. Cinquante nuances de gris qui dominent sur le marché européen avec 30 % du total. Si on additionne le blanc, le noir et l'ensemble des gris et argent, on arrive à 78 %. Près de quatre voitures sur cinq circulant dans le monde affichent des couleurs pas franchement folichonnes.

UN CHOIX DE COULEURS DE PLUS EN PLUS RESTREINT

Avec 8 %, le bleu rallie autant de suffrages que l'argent alors que le rouge séduit 6 % des acheteurs. Le marron, souvent associé à la nature et à l'écologie, rencontre un très relatif intérêt depuis quelques

années avec 2 %. Les autres teintes ne sont choisies que par 1 % au maximum : c'est le cas de l'or, des jaunes, beiges, oranges, violets ou des verts mal-aimés qui se partagent seulement 6 % du marché planétaire.

Cela explique que la plupart des marques ont réduit au fil du temps l'étendue de leur palette chromatique pour la limiter à moins de dix couleurs, ne laissant au maximum que deux ou trois teintes sortant plus ou moins du rang. En y ajoutant une couleur de « lancement », souvent plus aguicheuse à l'image du jaune particulier de la récente 208 ou mieux encore vert métallisé de la nouvelle 308. Quand un nouveau modèle débarque sur le marché, le choix d'une teinte sortant de

la grisaille permet de la rendre plus visible. Notamment dans les publicités.

Le manque d'originalité dans le choix des teintes des voitures est d'autant plus regrettable que les peintures ont fait d'énormes progrès technologiques avec des procédés industriels permettant d'obtenir de subtils reflets avec des couleurs changeant en fonction de la lumière. C'est vrai pour les blancs, gris ou noirs mais c'est encore davantage perceptible avec des oranges, bleus, jaunes ou verts. Pour les distributeurs, peu importe, la plus belle couleur d'une voiture est celle qui se vend le mieux. Et qui se revend le plus facilement ensuite.

DOMINIQUE MARÉE

Légende. Version exclusive limitée à seulement 300 unités, elle combine les performances de la A110S avec le confort des modèles classiques pour proposer le meilleur des deux mondes.

Alpine A110 Légende GT : comme son nom l'indique

Seulement 300 exemplaires pour l'Europe : pas un de plus ! Alpine joue la carte de l'exclusivité pour l'Alpine A110 Légende GT. Une façon de susciter l'envie alors même que les ventes de la berlinette française connaissent un sérieux coup de mou après un début de carrière à succès. Les séries limitées exclusives, on le sait, deviennent vite des modèles « collectors » recherchés par les amateurs.

En position centrale arrière, on retrouve le quatre cylindres 1,8 litre turbo dans sa version la plus performante : 292 chevaux, un couple de 320 Newton-mètres disponible de 2.000 à 6.400tr/mn, promettant des accélérations d'exception grâce à un poids contenu de seulement 1.134 kilogrammes : zéro à 100km/h en 4,4 secondes et un kilomètre départ arrêté effectué en moins de 23 secondes. Des chiffres éloquentes. Le tout avec une transmission à double embrayage à sept rapports. Qu'importe si le surplus de puissance de la motorisation S est surtout perceptible à régime élevé, le résultat est



là. Avec en complément, pour que l'efficacité et le plaisir soient sans réserve : le système de freinage hautes performances avec les étriers en alu et les disques de 320 millimètres, les jantes en alliage

de 18 pouces (215/40 à l'avant, 245/40 à l'arrière) et l'échappement sport.

À bord, cette Légende GT 2021 se distingue par une sellerie cuir brun ambré (ou noir) habillant les baquets

Confort Sabelt et les contre-portes, un ciel de toit en microfibre, des inserts en carbone brillant tramé d'un fil cuivré justifiant son appellation Grand Tourisme.

L'Alpine A110 Légende GT

est proposée dans une teinte extérieure inédite, argent mercure mat. À moins que les clients ne la préfèrent en Bleu Abysses, plus classique. Logos Alpine or pâles, jantes diamantées au travers desquelles on

distingue les étriers de frein couleur or, blocs feux arrière translucides à LED...Réservation en ligne via l'application Alpine. À partir de 71.600 euros.

DOMINIQUE MARÉE

Chiffre. En 20 ans, l'usine Toyota d'Onnaing dans la banlieue de Valenciennes, a fabriqué plus de quatre millions de Yaris. C'est là qu'est assemblée la « Voiture de l'année 2021 »...

Quatre millions de Yaris made in France

C'est une belle histoire. Et une vraie réussite. D'autant plus belle qu'elle a pour cadre la France désindustrialisée du début du XXI^e siècle. Elle dure depuis 20 ans et ne cesse de se développer, montrant qu'il est possible de fabriquer des voitures populaires sur le territoire national, opposant un démenti concret aux marques françaises qui délocalisent chaque année davantage leur production, invoquant des coûts de main d'œuvre trop élevés.

Au total, Toyota a investi 1,5 milliard d'euros dans ce projet qui n'a cessé au fil du temps de générer de plus en plus d'emplois, les effectifs passant de 2.000 salariés à environ 5.000 aujourd'hui dont 3.370 en contrat à durée indéterminée. Dans un bassin d'emploi sinistré, ces chiffres sont d'autant plus significatifs.

Depuis deux décennies, les chaînes de montage de l'usine Toyota Motor Manufacturing France d'Onnaing dans le Nord, ont assemblé quatre millions de Yaris, des versions hybrides pour une part sans cesse crois-

sante. Des Yaris qui ont obtenu dès 2012, le label « Origine France Garantie », une grande première pour une voiture !

Exportées dans toute l'Europe et au-delà, les Yaris « françaises » sont le modèle phare du constructeur japonais et totalisent 22 % des ventes de voitures neuves de Toyota. Depuis quelques mois, la quatrième génération Yaris a pris la suite de ses aînées sur le site d'Onnaing et son début de carrière est un succès commercial, conforté par son titre de « voiture de l'année 2021 » obtenu début mars.

Changement dans quelques semaines et grande première, elle devra partager l'usine nordiste avec un autre modèle issu de la même famille : la Yaris Cross, un SUV urbain au style affirmé. De quoi générer des emplois supplémentaires. Le constructeur prévoit de porter les effectifs à 3.600 CDI d'ici la fin de l'année 2021. D'autres records sont à prévoir.

D.M.



Alexandre Arno. Après dix ans passé au pôle culture de la ville de Besançon, ce bisontin d'adoption a pris la direction de la Citadelle de Besançon, le 18 janvier de cette année. La vision et le projet qu'il porte pour ce site, qui lui a toujours fait envie, se résument en trois mots : accueillir, animer et incarner.

Développeur dans l'âme



Né sur la frontière allemande, dans la petite ville de Forbach en Moselle, d'une famille modeste, rien sur le papier ne prédisposait Alexandre Arno à prendre la direction de la Citadelle de Besançon, patrimoine mondial de l'Unesco et troisième site touristique de Bourgogne Franche-Comté. Côté formation, converti par l'adage familiale qui veut que seule des études longues offrent de réelles chances d'obtenir un bon travail, il s'oriente vers le droit et intègre une prépa HEC à Metz, avant de décrocher en 2004, un DEA en droit communautaire à l'université de Nancy. Et même si son cœur lui souffle une autre musique, celle du théâtre, de la culture et des arts créatifs, il enchaîne sur un concours administratif pour poser ses valises à Lons-Le-Saunier comme directeur adjoint des affaires juridiques et des marchés publics au Conseil départemental du Jura. Pour suivre dans le droit et le chiffre, il arrive à Besançon en 2005, pour intégrer, en juin 2006 le service juridique à la Ville de Besançon. Quatre ans plus tard, l'opportunité se fait jour - pour notre amoureux de la culture - de poser sur une même partition cœur et raison, en intégrant les équipes du pôle culture de la ville de Besançon, d'abord comme secrétaire adjoint, puis comme directeur adjoint d'une version élargie au tourisme et à l'agglomération. « J'ai toujours eu un attachement profond, une attirance en vers les métiers de la création qu'ils soient artistiques ou liés à l'artisanat. Je suis admiratif devant ces "concepteurs de choses", qui fort de leur intelligence pratique sont capables de prévoir quatre coups à l'avance... ». Une appétence pour la culture qui s'est construite au gré de rencontres marquantes, avec un professeur de littérature qui l'éveille et forge sa curiosité ou avec un second, en art plastique, avec qui il lie amitié. « Dans mon parcours, il n'y a pas de déterminisme, juste une ouverture d'esprit, une envie de connaître... Le droit n'aura été finalement qu'un outil pour aller vers quelque chose qui me représente pleinement ». Quand en 2020, il apprend que la direction de la Citadelle de Besançon est à prendre, Alexandre Arno s'attèle à formaliser les grandes lignes d'un projet audacieux pour cet édifice emblématique qu'il suit de longue date. Le jury est aussitôt séduit par cette vision dynamique et ouverte sur la ville et ses acteurs défendue lors de son recrutement. C'est ainsi que le 18 janvier de cette année, il prend officiellement ses fonctions au sein de ce monument classé au patrimoine mondial de l'Unesco : lieu à la fois unique dans son ensemble et multiple dans sa composition où se croisent des enjeux touristiques, culturels et environnementaux majeurs pour le territoire. « Par la présence dans ses murs de



Alexandre Arno n'a pas l'intention d'être un directeur de la Citadelle « one shot ». Il ambitionne d'inscrire son action dans le temps long, d'être attractif, fédérateur et tenace.

trois musées de France, par la grande variété de publics ciblée, par sa vraie richesse, la Citadelle m'a toujours fait envie. Nous nous étions déjà plusieurs fois approchés, côtoyés comme lorsque j'ai participé à sa mise en régie, ou au projet de rénovation du musée de la Résistance et de la Déportation... Je connais donc bien ses équipes, ainsi que les enjeux et les défis auxquels le site doit faire face. Je suis plutôt un développeur dans l'âme. J'aime prendre les choses dans un état initial et les projeter ailleurs, pour révéler leur plein potentiel... Jusqu'ici, au travers de mes précédentes missions, c'est surtout les idées des autres que je devais mettre en mouvement, avec la Citadelle j'ai cette chance unique de pouvoir incarner une action, rendre concret des réflexions, des pistes de développement et en voir les effets au fil du temps. Un temps nécessaire long, tant nous sommes ici à l'école de la ténacité ». Pour son nouveau directeur, l'avenir de la Citadelle s'articule autour de trois mots totem : accueillir, animer et incarner. « Ce lieu imposant et com-

« Je souhaite que la Citadelle devienne pleinement un objet d'attention collective, fédérant l'ensemble du territoire régional ».

plexe qui reçoit chaque année quelque 270.000 visiteurs sur 12 hectares, impose d'être modeste face à l'œuvre. Mais cela ne sous-tend pas un immobilisme dans l'action : Un site inscrit sur la liste Unesco ce n'est pas qu'un tampon qu'on appose en bas d'une feuille, bien au contraire, ça se vit. Il faut pouvoir offrir aux visiteurs l'expérience qu'ils sont en droit d'attendre d'une offre touristique labellisée Unesco, défend Alexandre Arno, précisant que, pour bien accueillir, il faut partir du

la minéralité des lieux, la question de la chaleur, écrasante en été, chercher à surprendre... ». Pour ce faire, le directeur évoque déjà les premières pistes avec les travaux de rénovation en cours sur le restaurant pour une réouverture au mois de juin, avec la création à côté d'un jardin d'aromates, qui servira à la fois aux cuisines de l'établissement et participera à végétaliser le site. « Un jardin des légumes anciens de Vauban est également envisagé en lien avec les espèces locales et le musée comtois. Pour la question du soleil, nous allons travailler à l'installation de nombreux voiles d'ombrages permettant la création de zones de pique-nique. Il s'agira également de refaire les sanitaires... ».

DÉVELOPPER LE VOLET HÔTELLERIE

Accueillir, c'est aussi recevoir. « Trop longtemps, la Citadelle a été perçue comme le lieu familial par excellence, le "zoo" de la ville où l'on vient avec les enfants pour voir les animaux. Si cette dimension existe, il est temps, à l'heure où une réflexion s'engage sur l'avenir du parc animalier, d'élargir notre clientèle, d'enfin oser nous adresser directement aux adultes. Je travaille par exemple avec des restaurateurs pour proposer des dîners nocturnes en terrasse. Toujours côté restauration, nous avons programmé la refonte des plafonds de l'actuel restaurant pour faire apparaître la charpente d'origine de toute beauté. Cela devrait voir le jour en 2027, donnant à l'établissement une authentique dimension Unesco. J'ai également en projet de développer tout une offre hôtelière, avec notamment la création d'habitats insolites en matériaux biosourcés... ». Sur le volet animation, Alexandra Arno fait le constat qu'« avec le temps la Citadelle s'est coupée de son territoire. Or celui-ci est riche de talents, de compétences et de ressources qui ne demandent qu'à être mobilisés ». Dans ce domaine, le directeur, de par ses anciennes fonctions qui l'ont

vu travailler de concert avec des acteurs aussi variés que ceux de la Scène Nationale, de La Rodia, du Centre dramatique national (CDN), de l'École d'art, de l'Orchestre de Besançon, du Conservatoire à rayonnement régional (CRR), des offices du tourisme, ou encore des musées et bibliothèques de la ville, apporte un vaste réseau qui ouvre tous les champs des possibles. « La Citadelle est un véritable écrin pour la création visuelle, les arts vivants... Mon souhait, c'est que l'on assiste à plus de spectacles, plus d'expositions. Nous travaillons dès cette année à une programmation avec les acteurs locaux de la culture. Et pour

1978

Naissance, le 11 juillet à Forbach en Moselle.

2004

Obtient un DEA de droit communautaire à l'université de Nancy. Passe le concours administratif et décroche le poste de directeur adjoint des affaires juridiques et des marchés publics au Conseil départemental du Jura.

2006

Deviens conseiller juridique de la ville de Besançon.

2010

Prend le poste de secrétaire générale à la direction de la culture et du patrimoine de la ville de Besançon

2014

Deviens secrétaire général du Pôle culture et tourisme de la ville, mutualisé avec la communauté d'agglomération du Grand Besançon. De 2017 à 2021, il prend la direction adjointe de ce Pôle appartenant aujourd'hui à la communauté urbaine Grand Besançon Métropole.

2021

Deviens directeur de la citadelle de Besançon.

l'année suivante, une grande exposition sur le cirque Plume et bon nombre de surprises sont déjà dans les tuyaux. Pour l'avenir, je me suis rapproché d'un cabinet d'architecte pour voir si l'imposant hangar aux manœuvres ne pourrait pas se muer en lieu de spectacles et de congrès... Par ailleurs, nous sommes en train d'imaginer un travail sur la lumière pour magnifier les lieux. J'ai pris contact avec le lycée professionnel Ferdinand Fillod, à Saint-Amour dans le Jura qui possède une section ferronnerie d'art, pour retravailler avec eux sur les lanternes de la Citadelle... J'envisage de démultiplier ce genre de démarches, notamment avec le lycée du bois à Mouchard. L'objectif : s'ouvrir largement à l'extérieur, tendre la main au territoire, le faire vivre ». Enfin, reste à incarner l'Unesco. « C'est un label large. L'Unesco vise à construire la paix au travers de l'éducation, de la culture, des sciences et de la biodiversité. Or la Citadelle possède tout cela en elle. Son musée de la Résistance et de la Déportation appelé à rouvrir à l'automne 2023 dans une configuration totalement repensée, et le lieu qui témoigne du "plus jamais ça", un outil citoyen qui vise à éduquer pour éviter la répétition de l'histoire. Notre musée comtois nous parle de mixité culturelle, d'identité. Enfin le Muséum, permet de découvrir et de comprendre la biodiversité. Souvent méconnues du grand public, ses très riches collections des sciences naturelles offrent notamment un rempart éclairé au populisme actuel ». Quant au vivant, son futur fait actuellement l'objet d'un processus de concertation d'un an qui associe scientifiques, experts de la biodiversité, associations, partenaires de la conservation animale. Prévus en deux temps, la démarche doit permettre à un éthologue d'établir sur six mois un état des lieux relatif au bien-être animal des espèces présentes. Suivra la rédaction d'un document cadre définissant le parc zoologique de demain dans toutes ses composantes scientifiques (conservation, recherche) et pédagogiques. Il établira le choix des espèces présentées ainsi que les aménagements nécessaires en cohérence avec la complexité et les contraintes architecturales du site. « Il faut bien garder à l'esprit que la Citadelle n'est pas un "zoo vitrine" mais un espace animalier de recherche et de conservation qui accueille plus de 70 % d'espèces menacées. Pour exemple, un grand nombre des Ibis qui volent aujourd'hui en Andalousie sont nés ici, il en va de même, plus localement, de l'apron... Moins connu, la Citadelle travaille aussi à la protection de la biodiversité au-delà de ces frontières, notamment avec VNF sur un programme de capture, d'hébergement et de reproduction à la Citadelle de couleuvres vipérine avant travaux d'aménagement et réintroduction sur site six mois après. De même nos travaux sur les remparts s'accompagnent systématiquement de la création de nichoirs pour les oiseaux (faucon pèlerin, grand-duc...) ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER